

Verbatim de la 17^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

I. Présentation de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Michel GIACOBINO, représentant du Président de la CPDP

Je crois que l'heure est venue, même si on a quelques minutes de retard, pour démarrer cette réunion. Je pense que ça va faire venir les quelques personnes qui sont encore sur le chemin. Je voudrais, peut-être, d'abord, donner la parole à Monsieur le Maire de Jouarre, puisqu'il nous fait le plaisir d'être présent parmi nous et qui nous a offert sa salle. Ce qui nous permet d'avoir bien chaud. Pas offert, vous dites, mais vous pourrez détailler tout ça. Ensuite, on passera au débat lui-même. Je reprendrai la parole et je vous expliquerai un peu pourquoi nous sommes là, un peu où nous en sommes et surtout, ce que vous pouvez apporter au débat. Monsieur le Maire.

Pierre GOULLIEUX, Maire de Jouarre

Ecoutez, bonsoir à toutes et à tous. En ce qui me concerne, je n'étais pas là à la réunion précédente pour cause d'empilage de manifestations et de réunions. Mais, ce soir, je tenais absolument à être parmi vous. J'ai lu, avec grande attention, la nature de tous les débats et de toutes les questions qui ont été posées lors de la précédente réunion. Tout ceci était très très enrichissant et je me suis fait, moi, une petite synthèse de tout ce que vous avez pu poser comme questions. Ça veut dire aussi par là que vous êtes très très intéressés. Moi, la synthèse que j'ai pu tirer, vous avez parlé et ça me concerne également de la concentration du développement des constructions au centre de la commune. C'était des éléments que l'on devait faire passer à tous les membres de la CPDP.

On a parlé également du développement de la zone d'activités à proximité du cimetière. Il faut en tenir compte pour le projet en question. L'omniprésence des réseaux de drainage dans les terrains cultivés, ça aussi puisque, si le projet se met en exécution. Il passera, bien évidemment, dans un nombre important de terres cultivées. Ce problème a été soulevé. Il a été parlé également de la présence de zones basses qui peuvent être inondées en cas de gros orages. A tenir compte toujours pour le projet. Je me base, moi, toujours sur l'exécution du futur projet. Sur le caractère argilo-sablonneux du terrain, sur le caractère sensible de la forêt de Choqueuse et des points d'eau, y compris, entre autres, également, de l'étang de Perreuse qui ne sera pas très très loin, si on prend un peu l'emprise du projet.

Sur la très grande richesse aussi du patrimoine de Jouarre dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'historique. Sur la présence possible d'exploitations de meulières anciennes. Il y a des carrières qui sont sur le territoire de la commune et il faudra aussi les intégrer. Et puis, le gros point parce que ça a été aussi l'objet de questions très très importantes et d'interrogations que je partage, d'ailleurs, c'est une question aussi que j'avais posée à ces Messieurs. Ça nécessite naturellement de connaître avec un peu plus de précisions le tracé de ce futur projet. Je pense que tout le monde est concerné. Bien évidemment, on veut tous savoir à quel endroit ce projet va se passer.

Alors, j'ai bien compris une chose et je voudrais bien que la discussion porte également là-dessus. Si ces réunions existent, c'est qu'elles sont nécessaires pour écouter tout le monde et que, bien évidemment, comme on a pu le dire, si ce tracé existait et si le projet était bouclé, je ne verrais pas l'utilité de faire des réunions publiques pour écouter tout le monde et les remarques si tout était fait et tout ficelé. Ça pourrait naturellement être, à juste titre, critiqué. Voilà les points que j'ai pu voir en lisant entre autres le verbatim de 43 pages qui montre que la discussion a été enrichissante. J'espère qu'elle le sera aussi ce soir. Merci.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci Monsieur le Maire. D'une certaine manière, vous me facilitez les choses puisque vous avez repris une partie des thèmes qui vont être évoqués ce soir. Je voudrais quand même, dans un premier temps, dire que nous sommes réunis ce soir pour une réunion dite de clôture. C'est-à-dire que nous sommes à la 17^{ème} réunion d'un ensemble de 19 réunions qui s'échelonnent entre Verberie dans l'Oise jusqu'à Voisines dans la Haute-Marne sur 300 kilomètres, puisque c'est la distance approximative entre ces deux points sur lesquels le tuyau de gaz d'1,20 mètre de diamètre va se dérouler s'il se fait. Au cours des 16 réunions qui ont précédé celle-ci dont celle de Jouarre, d'ailleurs, qui s'est tenue ici même, il y a plus de deux mois, nous avons collecté un certain nombre d'avis et, bien sûr, d'opinions, de questions et GRTgaz a également répondu à beaucoup de ces questions.

Je voudrais rappeler quand même rapidement à quoi sert ce débat. Ensuite, GRTgaz, comme nous le faisons habituellement, indiquera rapidement quelles sont les grandes caractéristiques du projet. Sachant que la nouveauté par rapport à des réunions classiques, pas des réunions de clôture, mais des réunions classiques, c'est que, pour ma part, comme Monsieur le Maire vient de le faire pour ce qui concerne Jouarre, je reviendrai de manière synthétique sur les différents points sur lesquels nous pensons que le débat a porté et sur lesquels il importe que se poursuivent les études s'il y a étude. J'indiquerai également ce qui va se passer après. Parce que c'est bien joli de se voir et de discuter ensemble, mais tout ça n'est pas un coup d'épée dans l'eau. Je souhaite que vous en soyez convaincus. Derrière tout ça, il y a des choses qui vont se passer. Même si le projet ne se poursuit pas, il y a des choses qui vont avoir lieu.

Dans un deuxième temps, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, GRTgaz va faire une présentation rapide de son projet. Probablement plus rapide que la première fois puisqu'un certain nombre d'entre vous le connaissent maintenant. Il donnera également et ça, c'est une nouveauté, les enseignements qu'il tire du débat puisque c'est la règle du genre. Nous aurons, bien sûr, un échange avec la salle. Mais c'est le cœur de notre réunion. Vous savez très bien que vous pouvez poser, là encore, toutes les questions que vous voulez. Ce n'est pas parce qu'on est dans une réunion dite de clôture qu'il faut vous censurer. Au contraire. Pour ce faire, je passerai la parole à mon ami Nicolas Lionnet qui est à ma droite et qui fera le Monsieur Loyal, si je puis dire, de l'opération. Monsieur Loyal comme dans un cirque et dans tous les sens du terme.

Bien sûr, je conclurai, cela va de soit, sur l'ensemble du débat de la soirée. Tout d'abord, à quoi sert notre CPDP ? Je l'avais dit d'entrée de jeu l'autre fois. Vous savez que la Commission Nationale du Débat Public a considéré que le projet dont je viens de donner les principales caractéristiques (300 kilomètres de long, 1,20 mètre de diamètre, etc.) était d'une importance telle, à la fois d'un point de vue financier, d'un point de vue physique et d'un point de vue de ses conséquences sur l'environnement socio-économique et puis d'importance nationale, et qu'il convenait que ce projet

soit soumis à débat public. Ce débat public, comme je l'ai déjà dit, est un débat qui prend place bien avant l'enquête publique si elle doit avoir lieu, si le projet se fait. Toutes les questions peuvent être posées, bien sûr, dès ce moment-là.

C'est-à-dire dès maintenant, depuis les questions les plus fondamentales - A quoi sert ce tuyau ? Où va le gaz ? D'où il vient ? – jusqu'aux questions tout à fait concrètes. Notamment, j'ai entendu Monsieur le Maire parler d'un tracé précis. On va peut-être vous décevoir un peu, parce que je pense qu'on n'a pas encore, ce soir, de tracé précis. GRTgaz pourrait le dire avec plus de force que moi. C'est dans les règles du genre. Nous en sommes dans une phase très amont et, bien entendu, vous êtes là pour poser des questions. On est là pour vous écouter. Et puis, on est là, nous, CPDP, pour faire en sorte que le débat soit régulé et faire en sorte que les questions reçoivent une réponse. Quand les questions s'adressent à GRTgaz, ce qui est la majorité des cas, GRTgaz se doit de donner une réponse.

Je voulais rappeler quand même quelques éléments sur le débat public. Le débat public, je l'ai dit, il s'organise de différentes façons. D'abord, par l'information sur le projet. Vous avez et vous l'avez à l'entrée, sur une table, le dossier du débat public. C'est-à-dire le dossier dit du maître d'ouvrage qui définit le projet. Ce dossier a été considéré comme suffisamment complet. Mais, bien entendu, il y a des tas de questions qui peuvent se poser à partir de ce dossier. C'est fait pour. Nous avons également des lettres du débat public. Il y en a eu deux qui précisent également le contenu du débat. A quoi ça sert et qu'est-ce que ça va devenir ? Vous avez une nouveauté. C'est pour ça que je voudrais insister là-dessus. Une nouveauté en tout cas chronologique. Ce n'est pas une nouveauté factuelle. Ce sont 4 cahiers d'acteurs, c'est comme cela qu'on les appelle, qui ont été publiés en début de cette année par les soins de la CPDP, mais qui ont été rédigés par des acteurs. C'est-à-dire, des acteurs, disons, institutionnels qui ont quelque chose à dire sur le projet.

J'attire votre attention et, notamment, l'attention de GRTgaz sur ces cahiers d'acteurs parce qu'effectivement, ces cahiers d'acteurs prennent position sur le projet ou sur certaines dimensions du projet, posent un certain nombre de questions et les réponses, bien entendu, font partie du débat public. Les réponses, notamment, que GRTgaz peut apporter à ces questions font partie du débat public. On y reviendra. Il y a 4 cahiers d'acteurs, dont certains concernent plus particulièrement notre région. Disons, il y a le regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise qui en a fait un. Il y a le Parc Naturel Régional Oise Pays de France qui en a fait un autre qui concerne, là aussi, plutôt la région. D'autres qui concernent plutôt l'est du tracé puisque le tracé fait 300 kilomètres de long. Un qui a été fait par l'Association de Sauvegarde de la Basse Vallée de l'Ourcq. C'est un peu plus loin. Les Jardins Botaniques de Marnay-sur-Seine puisque c'est le nom d'une Association qui a rédigé ce document.

Ces cahiers d'acteurs, c'est une novation du processus de débat public. C'est-à-dire que c'est un document écrit dont les rédactions appartiennent aux auteurs que j'ai cités, mais dont la mise en forme et la diffusion sont faites par la CPDP pour permettre aux gens qui n'ont pas toujours les moyens ou qui en ont moins probablement que nous pouvons en avoir et qu'en a sans doute GRTgaz, de s'exprimer également dans le débat de manière plus institutionnelle. C'est écrit. C'est-à-dire que les réponses doivent être apportées de manière correcte à l'ensemble de ce document. Le premier rôle de la CPDP, c'est de faciliter l'information. J'ai cité les différents documents et, bien entendu, les réunions publiques elles-mêmes puisque c'est lors de ces réunions que GRTgaz notamment, peut répondre plus spécifiquement aux questions que vous lui posez. Je voulais rappeler que le débat public, il est limité dans le temps par la loi. Il se termine le 16 janvier de cette

année, c'est-à-dire à la fin de cette semaine. C'est-à-dire qu'au-delà de cette date, toutes les questions qui pourront être posées ne seront plus recevables, tout simplement parce qu'on coupe le robinet si je puis dire.

Il faut bien arrêter un moment, mais d'ici là, par contre, tout est possible. C'est-à-dire que vous pouvez écrire, vous pouvez envoyer des mails, vous pouvez, bien sûr, poser des questions ce soir et deux autres réunions vont avoir lieu puisque j'ai dit qu'on en était à la 17^{ème} et qu'il y en aura 19 au total. Une réunion qui aura lieu à Nogent-sur-Seine le 14 janvier, jeudi et une réunion finale qui aura lieu à Crépy-en-Valois le 15 janvier, soit vendredi. Les principales suites du débat : le débat lui-même ne se termine pas quand même le 15 ou le 16 janvier. Le débat lui-même se termine, si vous voulez, formellement le 16 janvier. Mais, derrière, nous avons, et c'est notre rôle particulier de la CPDP, un rapport à faire sur ce qui s'est passé, sur ce qui s'est dit, sur les échanges qui ont été exprimés. En faisant une synthèse, bien entendu, parce qu'on imagine bien que sur 19 réunions, il y a un certain nombre de choses qui se redisent, des questions qui ont été plusieurs fois posées et auxquelles il a été plusieurs fois apporté réponse. Nous ferons une synthèse d'une cinquantaine à une soixantaine de pages, peu importe, qui comportera deux parties. Une partie tout à fait factuelle : on a fait tant de réunions. On a diffusé tant de documents.

Il y a eu tant de participants, etc. Il y aura également les contacts autres que les réunions. Les contacts avec la presse, les différentes interviews que les uns et les autres ont pu donner. D'autre part, nous ferons surtout, parce que c'est quand même le cœur de ce rapport de synthèse, un rapport sur les questions qui auront préoccupé plus particulièrement le public qui se sera exprimé au cours des différentes réunions et des différents échanges qui se sont déroulés, via notamment le site Internet. Je rappelle, bien sûr, qu'il est largement souhaitable que les questions soient posées au cours de réunions. Mais, ça n'empêche pas que certaines questions peuvent être précisées après coup, notamment via le courrier qui est envoyé à notre secrétariat, lequel est localisé à Troyes. Il a bien fallu faire un choix. C'est à mi-chemin entre Voisines et Cuvilly. D'autre part, par le site Internet et l'ensemble des réponses sont effectivement apportées par GRTgaz, parfois par la CPDP quand ça porte sur des questions de procédures, sur les questions qui sont posées. Cet ensemble de questions va faire l'objet d'une synthèse et c'est vraiment la deuxième partie de notre rapport.

Dans les deux mois, ce rapport doit être fait, avant le 15 mars. Ensuite, et c'est ça, peut-être le plus important de l'ensemble du processus, GRTgaz doit répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées dans ce rapport. Une réponse écrite doit être faite par GRTgaz dans les trois mois qui suivent, avant le 15 juin. Dans cette réponse, GRTgaz, d'une part, dira s'il poursuit ou pas son projet et s'il le poursuit, à quelles conditions ? C'est-à-dire qu'est-ce qu'il a entendu des questions qui ont été posées, des modifications sur le tracé qui ont été demandées et dans quelles mesures il le prend en compte ? Ce n'est pas un processus inutile. Il est évident, au contraire, qu'à partir du moment où vous avez posé des questions, c'est, bien sûr, enregistré. On le dira tout à l'heure, mais je le dis tout de suite. Vous avez aussi, dans cette salle, des gens qui enregistrent tout ce qu'on dit, qui le transcrivent et Monsieur le Maire citait le verbatim de 50 pages à peu près, je crois, qu'il a lu attentivement à l'issue de la réunion que nous avons tenue, il y a quelques mois, ici même.

Il y a, dans ce verbatim, c'est-à-dire la transcription intégrale des propos qui ont été tenus, des choses très importantes et, notamment, des réponses qui sont apportées par GRTgaz sur lesquelles, autant qu'on peut l'être nous, voire même plus puisque vous êtes permanents sur le terrain, si je puis dire, vous êtes les garants de la façon dont GRTgaz doit tenir compte des promesses qu'il a faites. Ce ne sont pas des promesses en l'air. Ce sont des promesses écrites. Ce sera écrit à plusieurs

reprises. Le document final que GRTgaz va produire pour le 15 juin de cette année sera rendu public. Il sera diffusé à l'ensemble des participants et notamment l'ensemble des communes concernées et il sera, ensuite, joint à tous les dossiers s'il y a lieu, de toutes les procédures d'enquêtes ou parcellaires s'il y a lieu qui suivront. Ce dossier est vraiment placé sous votre autorité, si je puis dire, puisque rien de ce qui est dit et de ce qui sera promis ne devra être oublié en cours de route. Mais, nous ne serons pas là, CPDP, pour venir faire les censeurs de ce qui se passe. C'est vraiment à vous de le faire.

Avant de passer la parole à GRTgaz, je voudrais très rapidement donner le premier aperçu d'un bilan des choses que nous avons entendues, comme Monsieur le Maire vient de le faire pour ce qui concerne Jouarre. Nous l'avons entendu sur l'ensemble des réunions que nous avons tenues depuis le mois d'octobre. Nous avons eu, en fait, 4 ou 5 grandes catégories de questions. Je les résume très rapidement. La première question porte sur l'opportunité du projet. Pourquoi du gaz ? Pourquoi à cet endroit-là ? Y a-t-il un lien avec la centrale de Verberie ? Ça a été posé, notamment à Verberie puisqu'on avait fait une réunion à Verberie même, etc. Comment tout ça fonctionne ? Ce bout de tuyau, même s'il fait 300 kilomètres, mais il ne fait que 300 kilomètres, puisqu'il s'insère dans un réseau, comment ça peut fonctionner ? Pourquoi on va le faire ? A quelles conditions, il sera fait s'il est fait ? Deuxièmement, il y a des questions qui concernent l'environnement. Vous savez, de Verberie jusqu'à Voisines, on traverse beaucoup de rivières. On traverse plusieurs fois la Seine. On traverse la Marne. On traverse l'Ourcq. On traverse des rivières plus petites, notamment ces grandes rivières-là. Comment ça se passe ? En général, la nature est ainsi faite que les rivières, ce sont aussi des endroits où il y a des milieux fragiles, des paysages intéressants, des promeneurs, des tas de gens.

Il y a pas mal de questions qui ont été posées sur la façon dont le tuyau, s'il doit se faire, va traverser ces rivières. Il y a eu des réponses aussi qui ont été apportées. Mais, disons que c'est un des thèmes importants. Il y a des thèmes qui ont tourné autour de la sécurité. C'est clair que le tuyau, ma foi, n'est qu'un tuyau de gaz. Il y a plus de 60 bars de pression. Beaucoup de pression dans ces tuyaux. Qu'est-ce que ça donne ? Est-ce qu'on peut les mettre à proximité de zones habitées ? Est-ce qu'on peut le mettre à côté d'autres usines ou de parcs éoliens ? On a eu la question. Est-ce qu'on peut mettre ce tuyau à proximité de zones inondables (les crues de la Seine), etc. ? Les problèmes de risques et de sécurité liés à ce tuyau. Il y a bien sûr, toute une série de questions qui ont porté sur l'agriculture. Bien sûr, elles ont porté sur l'agriculture, selon les zones et les différentes formes d'agriculture. Si on va plus vers l'est ou vers le sud, on est plus sur le champagne dans les zones AOC. Là, on est plus dans des zones de grande agriculture. On a plusieurs questions qui ont été posées là-dessus, y compris, d'ailleurs, sur l'avenir de l'agriculture. Parce que ce n'est pas le tout de dire : « Aujourd'hui, l'agriculture, elle est ce qu'elle est », mais le tuyau, il est fait pour plusieurs décennies. 50 ans par exemple.

Admettons, au-delà, mais je ne pense pas qu'on sera beaucoup pour en parler dans 50 ans. J'espère. Mais, c'est plus probable. Néanmoins, il faut penser à cet horizon-là. Qu'est-ce que l'agriculture peut devenir ? Est-ce qu'elle va changer ? Est-ce que même le climat peut changer ? La question a été posée. Mais, surtout, les zones agricoles peuvent avoir une agriculture qui est plus ou moins pérenne et c'est plus ou moins intéressant de passer à tel ou tel endroit. On a ça. On a eu également un certain nombre de questions sur l'aménagement du territoire. Il y a beaucoup de gens, dans cette zone-ci notamment, qui ont dit : « Il y a beaucoup de voies ferrées. Il y a des lignes électriques. Il y a des TGV. Il y a des autoroutes. Il faut peut-être coordonner un peu tout ça. Faire passer à côté ou faire en sorte qu'on regroupe les nuisances ». D'autres disent : « Au contraire, il faut plutôt les

éloigner ». Ça dépend un peu. Egalement, l'aménagement du territoire, c'est aussi tout simplement les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). Comment, à partir du moment où on fait un tuyau, ça peut avoir une conséquence sur la constructibilité des sols ? Est-ce qu'il faut que ce soit compatible ? Comment rendre compatibles et comment faire évoluer les deux projets en même temps ? Voilà les principales questions. Il y a, bien sûr, toute une série de questions sur les retombées économiques, sur le processus de concertation.

Je terminerai peut-être par là, d'ailleurs, sur le processus de concertation. Nous sommes là, nous, dans un processus de concertation puisqu'on dit parfois que c'est une forme de démocratie directe. Excusez-moi, ce n'est pas pour dévaloriser la démocratie représentative que vous représentez, Messieurs les élus, mais il y a un complément qui nous paraît indispensable et d'ailleurs, que vous pratiquez aussi qui consiste à demander directement aux gens leur avis, pour faire la synthèse de tout ça. C'est bien gentil tout ça. Ça se fait maintenant, mais qu'est-ce qui se passe après ? J'ai cité l'enquête d'utilité publique si le projet se poursuit. Mais, il faut, entre les deux, faire un projet, faire une étude d'impact puisque GRTgaz doit normalement établir son projet avec une étude d'impact et une étude de sécurité. Tout ça, ça nécessite des contacts. Comment ça s'organise ? Ça peut aussi faire l'objet de débats publics, aujourd'hui même, de manière à ce que le soufflet ne retombe pas, comme on dit un peu familièrement. Voilà pour la synthèse rapide, même si j'ai été sans doute un peu trop long, de tout ce qu'on a pu dire. Je vais passer, maintenant, la parole à GRTgaz puisque vous présentez un peu votre projet. Mais, surtout, ce que vous avez tiré du débat puisqu'on est dans une réunion de synthèse. A vous.

II. Présentation du projet

Patrick PELLE, directeur régional Val-de-Seine (GRTgaz)

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je m'appelle Patrick Pelle. Je suis le directeur de la région Val-de-Seine. C'est une région de GRTgaz. GRTgaz comporte 4 régions sur le territoire national. La région Val-de-Seine est une des 4 qui s'étend, je dirais, du Mont-Saint-Michel jusqu'à Coulommiers et de Compiègne ou de Noyon jusqu'à Fontainebleau pour simplifier. En termes de région, nous sommes plutôt les représentants, je dirais, dans la durée de GRTgaz et, de façon géographique, nous avons un maillage territorial très présent sur le territoire pour assurer la maintenance, l'exploitation et l'intervention éventuelle en cas d'urgence sur l'ensemble du territoire dont GRTgaz s'occupe. Sur l'ensemble du territoire national, excepté le Sud-Ouest, nous avons 32 000 kilomètres de canalisations qui sont toutes surveillées avec les mêmes méthodes selon les standards de la profession.

Il faut savoir que notre organisation est entièrement organisée autour d'un principe d'intervention 24 heures sur 24. Ce qui fait que, dans la région que je dirige qui comporte 650 personnes à peu près, il y a 350 personnes qui prennent l'astreinte à tour de rôle. En ce moment même, il y a 71 personnes prêtes à intervenir à tout moment sur le territoire. Il est rare qu'il existe des problématiques. Mais, par exemple, ces derniers temps avec le froid, il y a des dispositifs de pilotage qui se sont un peu grippés. Il faut intervenir. Même si les routes sont enneigées, il faut intervenir pour dépanner. C'est notre rôle. La base la plus proche d'ici est à Coulommiers. Actuellement, le responsable de ce secteur est présent ici dans la salle. Il pourra éventuellement répondre aux questions qui concernent les aspects plus locaux de la gestion du réseau dans la zone de Coulommiers et de Jouarre évidemment.

Ceci étant, GRTgaz, c'est quoi ? C'est une entreprise filiale du Groupe GDF Suez qui a des obligations de service public. Ça, je vous en ai un petit peu parlé tout à l'heure. Mais, notre principale obligation de service public, c'est de pouvoir livrer du gaz naturel, même y compris pendant les épisodes très froids comme on peut les vivre en ce moment. C'est-à-dire que nos réseaux et nos installations sont dimensionnés pour pouvoir livrer du gaz, même lorsqu'il fait froid. Jusqu'à un certain point. On appelle ça la température qui n'arrive que deux fois par siècle. Mais, il faut bien fixer un objectif. C'est quand même une température très froide qui est de l'ordre de -12 degrés dans la région, en moyenne sur toute la journée. Ce ne sont pas des pointes de température. Ce ne sont quand même pas des températures que l'on rencontre très souvent en moyenne dans une journée.

Ceci étant, actuellement, GRTgaz a un projet qui a pour objectif de répondre, éventuellement, à trois types de demandes qui sont à peu près simultanées, en ce moment, sur le territoire national. La première demande vient, je dirais, de la frontière belge comme vous voyez sur le schéma, avec la flèche bleue. Si nous sommes propriétaires du réseau de transport, nous le louons en le mettant à disposition de fournisseurs de gaz et il y en a une soixantaine d'agréés par le Ministère de l'Industrie, en ce moment, qui agissent sur le réseau de transport de GRTgaz. C'est-à-dire qu'il y a 60 fournisseurs de gaz capables de fournir du gaz. Alors, il y en a qui sont spécialisés dans les industriels. Il y en a qui sont plus spécialisés auprès des particuliers et puis, il y en a d'autres qui font du *trading*. C'est-à-dire qui font de l'arbitrage en énergie entre le gaz naturel et l'électricité. Mais, tous ces fournisseurs de gaz réfléchissent aussi à l'avenir et aux quantités de gaz dont ils auront besoin pour subvenir à l'énergie du territoire dans les années à venir.

Leurs réflexions, en particulier sur le gaz en provenance de la mer du Nord norvégienne les amènent à penser qu'il faut augmenter les quantités de gaz pouvant entrer par le nord de la France, au niveau de la Belgique et de façon assez importante. Puisqu'actuellement, nous devrions augmenter la capacité de nos installations de 50 % à l'entrée, sur le territoire français, pour satisfaire à la demande de ces fournisseurs. Ça, c'est effectivement une demande très forte qui n'est pas encore actuellement avérée, même si on a des intentions qui nous ont été exprimées. Mais, elle n'est pas complètement avérée parce que pour arriver à augmenter les débits de façon aussi importante, il faut que le réseau belge se mette aussi en conformité et le réseau néerlandais aussi. Quelque part, il s'agit d'un accord tripartite entre trois Etats déjà et puis un certain nombre de fournisseurs de gaz naturel et trois transporteurs de gaz naturel gestionnaires d'infrastructures. Ça ne se fait pas immédiatement et on pense avoir la réponse à cette question-là en avril ou en mai de cette année.

Il y a un deuxième inducteur de ce projet au nord de la France. C'est le projet d'EDF de construire un terminal méthanier à Dunkerque. Alors, un terminal méthanier, c'est quoi ? C'est un terminal qui permet de recevoir des navires qui transportent du gaz naturel refroidi au point qu'il est liquide. Pour arriver à l'avoir sous forme liquide, il faut qu'il soit à -160 degrés. Ce sont des technologies cryogéniques qui sont mises en œuvre. Dans ces terminaux méthaniers, il y a tout ce qu'il faut pour réchauffer ce gaz naturel liquéfié de façon à ce qu'il reprenne l'état gazeux et on peut l'injecter ainsi sur le réseau de transport de gaz. Là encore, il s'agit d'un projet qui n'est pas encore à l'état de décision puisque le débat public s'est terminé, je dirais, à la fin de l'année 2008. Le maître d'ouvrage EDF a respecté le même processus qui vient de vous être exposé et a annoncé son intention de continuer plus loin. Mais, néanmoins, la décision formelle de construction n'est pas encore prise et nous l'attendons pour savoir si on peut aussi faire ce projet.

Le troisième inducteur de ce projet, c'est aussi un terminal méthanier situé à côté du Havre avec un autre acteur qui s'appelle Gaz de Normandie dans lequel on trouve Poweo et Verbund, l'électricien autrichien national.

L'un de ces trois projets peut suffire à déclencher le projet de gazoduc qui a pour but, finalement, de relier, en gros, le nord à l'est de la France. C'est une possibilité d'avoir une capacité de transit dans cette direction-là qui permet d'équilibrer les sources d'approvisionnement de la France. Actuellement, l'est de la France, comme vous le savez, est uniquement alimenté par du gaz qui vient de l'est de l'Europe, qui vient de Russie. Le schéma actuel, je dirais, de renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la France est de diversifier les sources d'approvisionnement françaises, de façon à pouvoir avoir, à la fois, un choix économique pour le plus grand bien des consommateurs. Mais aussi, un choix de sécurité lorsqu'il arrive des inconvénients ou des ennuis à certaines frontières. Voilà l'objectif de ce projet.

Quant à la décision que nous devrions prendre éventuellement pour ce projet-là, actuellement, nous n'avons pas les éléments pour vous dire si on va le faire. Sachant qu'on a eu des demandes d'intention forte, nous avons commencé à l'étudier. C'est pour ça que nous sommes dans cette procédure de débat public vu l'importance de ce projet.

Je vais laisser la parole à mon collègue Thierry Gobe et je serai, bien sûr à votre disposition pour toutes questions que vous pourrez poser.

Thierry GOBE, chef de projet (GRTgaz)

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais vous présenter très rapidement l'ouvrage que l'on envisage. Le gazoduc Arc de Dierrey doit son nom à sa forme générale qui est un arc et par le fait qu'il passe par la station de compression de Dierrey qui se trouve dans la région de Troyes. Ce gazoduc est destiné à relier Cuvilly qui est une station très importante. Cuvilly, c'est ici, près de Compiègne. Je dirais que c'est un nœud du réseau puisque le gaz norvégien y arrive. Egalement, le gaz qui vient de Belgique. Pratiquement, tout le gaz qui vient du nord de la France arrive à Cuvilly. L'objectif est de relier ce point à la station de Voisines qui est également un point important du réseau qui, lui, voit passer le gaz russe. Voisines, c'est sur le plateau de Langres.

Le projet tel qu'on l'envisage est un gazoduc de 300 kilomètres de long, d'un diamètre de 1 200 millimètres, soit 1,20 mètre, qui sera enterré à 1 mètre de profondeur, qui est constitué de tubes soudés bout à bout et qui traverse un certain nombre de secteurs globalement riches d'un point de vue naturel. D'une part, parce qu'il traverse des zones forestières. Il y a la forêt de Compiègne, la forêt d'Halatte par exemple. Il traverse, comme l'a dit tout à l'heure Patrick Pelle, un certain nombre de vallées très intéressantes. Il y a notamment la Vallée de la Seine, avec notamment le secteur dit de la Bassée qui est écologiquement très sensible. Mais, il y a d'autres vallées comme la Vallée de l'Ourcq, la Vallée de l'Oise, etc. On a fait figurer, comme ça, un certain nombre de secteurs sensibles. Il faut savoir également que, sur ses derniers kilomètres, il traverse un futur parc naturel.

Le fuseau a été proposé à la concertation. Il a été déterminé de façon à ce que l'on puisse y faire passer un tracé, bien sûr, et à l'issue d'une analyse qui a été menée de façon bibliographique où on a recensé un certain nombre d'enjeux tels qu'on peut les trouver sur Internet ou tels qu'on peut les trouver en interrogeant des bases de données existantes. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus sur ce

projet ? C'est un projet dont la construction s'étalera sur environ 18 mois et dont le coût est estimé, aujourd'hui, à 700 millions d'euros.

Les impacts d'un tel gazoduc, je les résume très sommairement. Il y en a quelques autres, mais je présente les principaux. Les plus notables, c'est pendant les travaux. Pendant les travaux, c'est parce que, pour construire un tel ouvrage, on a besoin d'une piste qui fera 30 mètres de large environ. C'est approximatif. Ça peut être un peu plus, un peu moins. Mais, l'ordre de grandeur, c'est 30 mètres de large et ces 30 mètres de large sont nécessaires à la construction de la canalisation. Pourquoi 30 mètres de large ? Un endroit où on pose les tubes, où on les soude. C'est le milieu de la piste. A côté, creusement d'une tranchée. La tranchée fera au minimum 2,50 mètres de profondeur. Elle pourra faire en gueule jusqu'à plus de 2,50 mètres de large. Ça dépend de la nature des terrains, bien entendu. Sur le côté, deux tas : un tas de terre végétale que l'on isole et que l'on sépare soigneusement, plus soigneusement que sur le dessin. L'objectif étant de pouvoir, lorsque l'on rebouche, remettre, dans un premier temps les matériaux, les sous-couches, et par-dessus la terre végétale sans la mélanger, de manière à ce que la culture puisse reprendre.

De l'autre côté de l'axe du gazoduc passeront des engins que l'on appelle des *Pipe Layer* ou des *Side Boom*. Il n'y a pas de terme français. Je suis désolé, je ne peux pas vous en donner. Ce sont des espèces de grosses grues à flèche latérale qui se mettent à raison de 5 l'une derrière l'autre environ, prennent le tube une fois qu'il est soudé et le descendent dans la tranchée en flexion. Ces engins sont très larges. Ils sont chenillés et ils nécessitent à peu près la moitié de la piste parce qu'il faut, évidemment, en plus, que l'on puisse circuler sur le côté. Ça, c'est un impact qui est temporaire, qui ne dure que pendant les travaux. Une fois qu'on est passé, tout est remis en état et normalement, tout peut repousser dessus à l'exception des forêts et à l'exception des bâtiments.

On maintient néanmoins un impact permanent qui sera une bande de servitude. Cette bande de servitude, à quoi sert-elle ? Tout simplement, à permettre à l'exploitant GRTgaz d'intervenir sur le tube si, éventuellement, il y avait besoin de le faire. C'est la raison pour laquelle cette bande de servitude, on demande à ce qu'elle soit dégagée pour pouvoir intervenir en n'importe quel point. En revanche, toutes les cultures sont possibles au-dessus, sauf les arbres.

Je vais passer la parole à Pierre-François Hugon qui va vous présenter les premiers retours, je dirais, du débat.

Pierre-François HUGON, directeur de projet (GRTgaz)

Bonsoir à tous. On ne s'est pas présenté au début. Moi-même, je suis le directeur de projet. Comme l'ont fait Monsieur Giacobino et Monsieur le Maire avant, on va faire un petit bilan, effectivement, du débat puisque c'est la deuxième fois que nous venons faire une réunion de débat public à Jouarre. Tout d'abord, les enseignements qu'on peut tirer, nous, GRTgaz, du débat public en tant que tel indépendamment du contenu. Tout ça est, bien sûr, à chaud. Les réunions ont encore lieu, la preuve en est là. Ce qu'on a trouvé quand on a préparé ces réunions, c'est la facilité que donnait ce genre de réunion à ce que chacun puisse s'exprimer et intervenir sur le projet. Je pense qu'une organisation avec, on va dire, un organisateur comme la CPDP est un plus sur la qualité du dialogue et des échanges. Ce genre de réunion a permis aussi de mieux connaître GRTgaz puisqu'on gère un réseau de transport. On a, somme toute, peu de clients puisque ce sont de gros clients industriels. On n'est pas très connu. On est issu de Gaz de France, de la fusion GDF Suez. Même si on est

présent sur le terrain, Patrick Pelle le rappelait, avec plusieurs centaines d'agents, en permanence plus de 70 agents qui peuvent intervenir, on n'est pas vraiment connu.

Je trouve qu'en termes de notoriété, le fait qu'on puisse venir se présenter, sortir un petit peu, on va dire, de nos bureaux, de nos locaux, pour venir expliquer ce qu'on fait, je pense que c'est un plus et ça vient bien expliquer ce travail au quotidien que l'on fait sur nos 32 000 kilomètres de canalisation. Le sentiment aussi qu'on a pu présenter l'enjeu et l'impact d'un tel projet, Monsieur Giacobino le soulevait tout à l'heure, on a parlé de l'opportunité du projet. A quoi ça sert de développer les réseaux ? On y reviendra peut-être dans la soirée avec les questions. Je pense que ce sont des sujets importants qui préoccupent les gens. C'est important qu'un opérateur comme GRTgaz qui gère le réseau de transport en France puisse s'exprimer et expliquer pourquoi il envisage de faire de tels projets. Pour compléter le premier point, au-delà de la frustration de ne pas pouvoir discuter d'un tracé précis, mais ça viendra et on reviendra sur les éléments de planning et quand on vous sortira enfin ce tracé, je pense que le fait qu'on puisse discuter en amont de ses aspects opérationnels comme le soulignait Monsieur le Maire, ça amène aussi une forme de discussion et d'échanges qui, à mon avis, apportent beaucoup d'intérêt.

Sur l'apport des participants, des gens tels que vous – certains d'entre vous étaient déjà à la première réunion – là aussi, on en a beaucoup discuté. Clairement, il y a une meilleure prise en compte par GRTgaz des préoccupations que vous pouvez avoir. Elles ont été exprimées par Monsieur le Maire tout à l'heure. Elles ont été exprimées par Monsieur Giacobino qui a abordé les grands thèmes. Aujourd'hui, ce n'est pas forcément des sujets qu'on a complètement découverts en venant aux réunions. Mais, ça a permis de voir comment elles étaient ressenties et perçues par les gens qui nous ont posé des questions via le site Internet ou qui se sont déplacées en réunion. Je suis assez content parce qu'en relisant les transparents, je trouvais que ça répondait assez bien aux préoccupations de Monsieur le Maire de Jouarre parce que j'ai retrouvé un certain nombre d'éléments formulés plus généralement, mais qu'il avait évoqués. Effectivement, on sent bien que notre projet, il faut qu'il tienne compte d'un certain nombre de choses. Les projets d'aménagement sur le territoire, notamment le développement des communes, les zones d'activités, etc., ce sont des choses importantes qu'il faut que l'on prenne en compte. Les richesses environnementales, on en a parlé. Je ne vais pas m'appesantir dessus.

En plus, on a quelques zones, on va dire, sensibles d'un point de vue environnemental sur le tracé. Ce n'est pas par hasard que les cahiers d'acteurs qui ont été évoqués tout à l'heure sont plutôt des cahiers faits par des Associations Environnementales ou un Parc Naturel Régional. Les enjeux de sécurité. Il y a eu pas mal de questions, il y en aura peut-être ce soir aussi sur les distances entre l'ouvrage, les habitations, la proximité des communes, etc. Les contraintes techniques. Les caractéristiques agricoles. Là aussi, suivant la nature du sol, on a commencé à engager un certain nombre de travaux avec les Chambres d'Agriculture, mais on a aussi entendu des choses dans les réunions sur les problématiques agricoles, sur les réseaux de drainage. Ça a été souligné, on l'avait noté de notre côté. Ce sont effectivement des points importants parce que ça a un impact fort pour les exploitants agricoles qui sont concernés quand on traverse une parcelle. Les enjeux archéologiques puisque, plusieurs fois, on a parlé des enjeux archéologiques. C'est quelque chose d'important suivant les zones où on se situe et qu'il faut savoir prendre en compte suffisamment en amont pour que, notamment, les périodes de fouille ne viennent pas percuter nos travaux et que ces choses-là ne soient pas bâclées et soient traitées avec les autorités compétentes bien en amont.

Par rapport à tous ces points, il y a un certain nombre de points sur lesquels on a engagé des réflexions parce que ça nous est apparu comme des points, soit sensibles, soit que vous avez clairement évoqués, soit sur lesquels on a clairement dit pendant les réunions qu'on allait faire des choses. Sur le domaine de l'environnement, on a plusieurs fois, et par écrit, et lors des réunions, été interpellés sur le bilan carbone du projet. Ce sont des sujets un petit peu nouveaux et sur lesquels on a entamé une réflexion pour voir ce qu'il était possible d'envisager. Notamment, sur des chantiers de cette ampleur, ce ne sont pas des choses complètement évidentes. On a commencé à regarder ça. On en reparlera. Mais, aujourd'hui, je vous donne quelques pistes de dossiers qu'on est en train de commencer à ouvrir. La présence d'un écologue pendant les travaux puisque c'est un point qui est sorti aussi souvent. Comment, pendant les travaux, vous garantissez que vous respectez les engagements que vous prendrez en termes de préservation de tel ou tel secteur, de telle ou telle espèce ?

Sur la partie concertation et communication, on a bien entendu que les riverains, notamment, souhaitaient être informés et savoir un peu ce qui se passait sur le chantier, si le chantier décidait qu'il a lieu, si le projet continu. J'ai mis entre parenthèses, pour diffusion de lettres d'information. On voit bien qu'on a des modes de communication à trouver pour que les gens qui sont à proximité du projet, dans sa phase réalisation, puissent être informés. On a clairement ressenti une attente sur ce plan-là. Aussi, puisqu'on a eu pas mal d'échanges sur la prise en compte des propositions des Associations Environnementales. Il y a 3 cahiers d'acteurs sur 4 qui concernent des Associations Environnementales dans lesquelles il faut un certain nombre de recommandations. Il y a eu des échanges pendant les réunions et clairement, on sait qu'on est attendu sur ce plan-là.

Sur la partie performance et réalisation, il y a deux choses qui sont apparues assez clairement. On attend de voir ce que la réalisation des travaux peut apporter en termes de retombées économiques locales. Est-ce qu'on peut utiliser des entreprises locales ? Est-ce que ça peut générer du travail en termes de main-d'œuvre ? Ça aussi, ce sont des sujets sur lesquels on n'a pas de réponse toute faite, mais on sait qu'à un moment, on nous demandera des explications. On nous demandera des clarifications et on voudra savoir ce qu'on a fait sur ce sujet-là. Les problèmes de surprofondeur, c'est un sujet qui est sorti assez souvent et sur lequel on sait qu'au-delà de ce que nous impose la réglementation, il faudra être à l'écoute, notamment sur certaines parcelles compte tenu de particularités, que ça soit de nature de sols, de type de cultures, de particularités. Il faudra qu'on soit à l'écoute des exploitants, des propriétaires parce qu'on sait que, localement, on aura à faire plus qu'à la réglementation pour anticiper des difficultés ou des problèmes avec les exploitants. Là aussi, ce sont des thèmes sur lesquels il faut que l'on commence à réfléchir pour être dans une logique d'écoute et d'apporter des réponses ou des solutions.

Le dernier point concerne la sécurité. On a nos contrats réglementaires. Les communes ont des projets de développement, notamment concernant les Etablissements Recevant du Public (les ERP). Excusez-moi de l'abréger dans le transparent. On sent que là, en fonction de mesures complémentaires, même si nous, on se met loin *a priori* des parties urbanisées, on sait bien qu'à un moment donné, les communes se développent et peuvent nous rattraper, se rapprocher du tuyau. Il faudra aussi qu'on ait des réponses et des explications dans ce domaine-là. Le dernier point et ça concerne presque l'ouvrage après qu'il soit construit, c'est un sujet dont on a souvent parlé, ce sont les problèmes d'incidents sur des ouvrages gaz de cette importance-là. Tout ce qui est information, il faut que nous, on soit informés quand il y a des travaux à proximité. Notamment sur un secteur comme celui-là où l'ouvrage ne serait pas en doublement et serait nouveau, il faut absolument qu'on soit capable de passer des informations pour s'assurer que les procédures qu'on met en place,

les acteurs soient clairement identifiés pour qu'au moindre doute qu'un riverain peut avoir, il sache qui contacter parce qu'il sait qu'il y a un tuyau. Il voit une entreprise bosser. Il peut se poser des questions. Il faut qu'il sache qui prévenir. Là aussi c'est de l'information et ce sont des échanges avec les riverains. Voilà les points essentiels que nous, on a entendus. Ce n'est pas une liste exhaustive, mais c'est ce qui nous est le plus apparu au cours des échanges qu'on a eus dans ces réunions.

Au niveau du calendrier et de la suite, on a jalonné. C'est écrit un peu petit, je suis désolé pour les gens qui sont au fond. En bleu, vous retrouvez les étapes qui relèvent d'un échange avec vous, avec les riverains, avec les gens concernés sur le territoire. Autour de la mi-2010, on aura une décision de GRT suite au débat public. Ce sont les fameux deux mois de compte rendu de la CPDP, plus nous, trois mois maximum pour répondre. Suite à cette période-là, on aura – enfin, vont dire certains – un tracé à présenter. Là, à partir de mi-2010, on aura des réunions d'information sur la base d'une proposition de tracé. On reviendra voir les communes, les propriétaires et exploitants concernés au niveau des parcelles pour discuter et échanger autour du tracé qu'on envisage. En parallèle, on aura la procédure administrative et ça, ça va se dérouler, on va dire, sur plusieurs mois puisque 300 kilomètres, ça fait un certain nombre de réunions. En parallèle, on engagera la procédure de demande d'autorisation ministérielle. On peut penser qu'à cette époque-là, on aura effectivement plus d'éléments sur l'opportunité de réaliser ou pas cet ouvrage et on peut penser qu'à mi-2010, une décision sera prise sur le fait qu'on engage le projet et qu'on le mène jusqu'à la réalisation. Pendant la phase administrative, on va se retrouver avec l'enquête publique qui va se dérouler à partir de début 2011, qui va se dérouler au cours du premier semestre 2011. Après cette étape-là, on rentrera encore un peu plus dans le détail puisque les équipes de GRTgaz viendront discuter avec les propriétaires concernés parcelles par parcelles et les exploitants. Notamment, on discutera des conventions pour avoir les autorisations de passage sur les parcelles. Après, la procédure se prolonge pour des travaux qui se réaliseraient à partir de début 2012. Tout ça nous permet d'avoir des travaux qui sont réalisés fin 2013 pour une mise en service tout début 2014.

En conclusion, même si les réunions se terminent, mais vous l'avez compris, je ne vais pas m'appesantir, le débat public n'est pas complètement terminé puisque toute la matière première qu'on a accumulée à travers les questions, le débat public, dans un premier temps, c'est la CPDP Arc de Dierrey qui va travailler pour faire un compte rendu dans les deux mois. Après, c'est GRTgaz qui va recevoir ce compte rendu, qui va l'analyser et qui va préparer la décision qui devra sortir au plus tard courant du mois de juin. Même si les réunions sont terminées, le cycle de débat public, je pense, au vu du maître d'ouvrage, se clôturera par la décision qu'on aura à prendre et où, effectivement, on dira ce qu'on souhaite faire et comment on souhaite le faire mi-2013. Un petit point quand même sur les études. Aujourd'hui, on a rencontré une grande partie des communes concernées par le fuseau d'études. On a engagé le travail avec les Chambres d'Agriculture pour voir comment on pouvait préserver le potentiel agricole des zones et comment ça pouvait jouer sur le choix du tracé.

Monsieur le Maire parlait tout à l'heure de la nature des sols. Ça fait partie, effectivement, des éléments sur lesquels on travaille. On échange pas mal avec les Associations Environnementales et puis d'autres types d'Associations. Je me tourne vers Hélène Morin, l'ingénieur tracé. Elle était en réunion, aujourd'hui, avec une Fédération de Pêche puisque ça a un impact aussi sur les traversées de cours d'eau. Aujourd'hui, on est vraiment dans les phases où on complète les réunions telles qu'on les a aujourd'hui avec un certain nombre d'acteurs pour, vraiment, recueillir l'ensemble des informations qui nous permettront de proposer un tracé qui sera pertinent en fonction de l'ensemble

des éléments qu'on a recueillis et qui nous permettront de venir avec, on espère, quelque chose de raisonnable. Même si on sait qu'il faudra discuter, que le tracé ne sera pas définitif, qu'il faudra l'aménager parce que ça restera un premier tracé qui sera soumis à échange pendant les réunions d'information.

Un certain nombre d'études sont en cours, elles ont été citées : études d'impact, études de sécurité. Je ne reviendrai pas dessus. Tout ça nous conduira à pouvoir présenter un tracé à partir de juin 2010. La concertation continue. Effectivement, elle continuera tout au long du projet sous des formes différentes suivant les phases. Mais, on sera effectivement amené à se revoir. Sur le dernier *slide*, on vous rappelle les adresses qui sont un petit peu connues maintenant, qu'on retrouve sur les dossiers qui vont permettre de nous contacter. Pour terminer et avant de repasser la parole à la CPDP et de vous laisser poser des questions, comment on est dans les réunions de clôture, je voulais en profiter pour remercier tout d'abord les membres de la CPDP parce qu'ils ont su instaurer un fonctionnement de réunions qui, je pense, a été enrichissant. Parce que ça a permis l'écoute réciproque. Le secrétariat général parce qu'ils ont fait un super travail au niveau de l'organisation des réunions et je pense que c'est important. Je veux remercier les gens de GRTgaz qui ont participé aux réunions, notamment l'équipe projet. Ils sont là assis au premier rang parce qu'ils ont passé beaucoup de temps en réunions, en plus de leurs journées de travail, où ils sont en réunion avec les élus, les Associations, etc.

Je trouve qu'ils ont beaucoup donné de leur personne et ils ont toujours répondu présent. Les exploitants aussi qui sont présents dans la salle, qui auront peut-être l'occasion, à travers les questions, de s'adresser à vous. A chaque fois, les exploitants du secteur, les gens qui exploiteront l'ouvrage, quand il sera construit si on doit le construire, ils sont déjà là. Ils sont prêts à accueillir l'ouvrage qu'on construira pour fin 2013. Je voulais aussi remercier les participants. Je vous remercie. A travers vous, je remercie l'ensemble des gens qui auront participé aux 19 réunions. Il y en a même certains qui viennent deux fois. Quand on revient au même endroit, je pense que c'est ce qui montre l'intérêt de telles réunions. Sur des soirées diverses comme ça, même si on est superbement accueilli dans ce genre de salle, je trouve que c'est bien qu'en tant que citoyens, les gens s'intéressent, viennent poser des questions, viennent interpellier un maître d'ouvrage, un industriel qui construit des tuyaux, qui pose des tuyaux, alors qu'ils pourraient rester tranquillement chez eux devant un feu de cheminée. Je trouve ça sympa. Je vous remercie vraiment de venir à ces réunions, de pouvoir animer les réunions et de poser plein de questions. On est là pour ça et sur cette transition, je repasse la parole à Monsieur Giacobino.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci Pierre-François Hugon. Je vous remercie aussi de nous remercier, si j'ose dire, comme dit mon voisin. Simplement, rapidement, avant d'ouvrir le débat, je voulais juste dire que vous avez indiqué que la concertation sur le projet se poursuit et qu'il y aura une décision de GRTgaz vers la mi-juin de cette année sur la poursuite ou non du projet. C'est dans cette hypothèse, bien entendu, que le reste du planning a été défini. Moi, je voulais dire que le 15 juin au plus tard, vous n'aurez pas simplement à dire si vous faites ou si vous ne faites pas. Mais, comme vous l'avez d'ailleurs esquissé à un moment, ce n'était pas écrit, dire comment vous avez pris en compte les questions qui ont été posées ? Comment vous avez pris en compte les avis qui ont été donnés ? Moi, je rajouterai, comment vous prenez en compte également tout ce qui a été fait par écrit, notamment tous les cahiers d'acteurs ? Or, tous les cahiers d'acteurs, je les ai lus attentivement. Je pense que vous l'avez fait aussi depuis une semaine. Ils comportent chacun une foule de questions.

Il est important qu'avant la fin du débat, puisque nous avons dit que le débat se terminait le 16 janvier de cette année, vous ayez répondu à l'essentiel de ces questions. Pour les autres, vous y répondrez, s'il le faut, avant le 15 juin. Mais, on ne va pas laisser s'éterniser comme ça des questions sans réponse. C'est notre rôle de veiller à ce que les questions aient une réponse. Voilà ce que je voulais dire pour les cahiers d'acteurs. Même s'ils ne concernent pas tous la région où nous sommes ce soir, ils concernent l'ensemble du tracé. Vous avez du pain sur la planche si je puis dire pour nous dire ce que vous en faites et notamment quand certains cahiers d'acteurs posent la question même du tracé lui-même hors du fuseau qui a été défini au départ. C'est un des cahiers d'acteurs qui le demande. Voilà ce que je voulais dire. Maintenant, je vais passer la présidence si j'ose dire à mon ami Nicolas Lionnet qui est à ma droite et qui va animer le débat. A vous de poser toutes les questions que vous voulez, bien entendu.

Nicolas LIONNET, CPDP

Je crois que chacun doit pouvoir poser le maximum de questions afin qu'il y ait le maximum de réponses de la part de GRT. Je ne sais pas qui va parler le premier, mais il faudra bien qu'il y ait quelqu'un qui se dévoue. C'est toujours la grande question dans ce genre de réunion.

III. Questions/réponses

Pierre GOULLIEUX, Maire de Jouarre

Je voudrais ajouter une petite précision par rapport à la réunion précédente. C'est que le Conseil Municipal de Jouarre, dans sa réunion du 4 décembre, a décidé la mise en place d'un Agenda 21 au niveau de l'environnement, de la protection de la planète et de tout ce qui tourne autour. C'est un élément complémentaire qui va rentrer, certainement, en ligne de compte parce que nous allons attaquer prochainement le vif du sujet. On va en avoir à peu près pour une vingtaine de mois de discussion également, de réunions d'information, d'écoute de la population à ce sujet. C'est un élément important que je pense qu'il faudra intégrer dans la suite du projet si, toutefois, le projet vient en concrétisation.

Nicolas LIONNET, CPDP

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur.

Monsieur PERRIN, Jouarre

Où avez-vous envisagé de stocker ces très importantes quantités de pierres, de terres incultes que vous n'allez pas pouvoir utiliser pour reboucher la tranchée ? Envisagez-vous des endroits précis, des usages précis même éventuellement ? C'est un problème à voir.

Thierry GOBE, GRTgaz

Comme vous le faites judicieusement remarquer, effectivement, un tube avec un diamètre d'1,20 mètre va générer à peu près 1 m³ de matériaux excédentaires par mètre de canalisation. En

principe, ces matériaux doivent être évacués vers des décharges agréées. Néanmoins, dans la mesure où c'est validé par la DIREN Ile-de-France, on peut utiliser une partie de ces matériaux excédentaires pour les besoins des communes ou pour les besoins éventuels de propriétaires ou d'exploitants agricoles, par exemple, pour réaménager des chemins, des sentiers, des choses comme ça, boucher des trous ou autres. Par exemple, il ne faut pas que ce soit utilisé pour combler des mares et c'est pour ça qu'il faut l'agrément des DIREN. Mais, le matériau peut être réutilisé. Simplement, il faut une autorisation.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur, la réponse vous satisfait-elle ?

Monsieur PERRIN, Jouarre

Tout à fait.

Nicolas LIONNET, CPDP

Madame.

De la salle

Je suis une habitante du fuseau tracé, *a priori*, dans la bande. Vous parlez de sites archéologiques. Je sais, par exemple, qu'il y a une voie romaine qui existait dans le temps entre Jouarre et Doue. Les habitants de la région en ont tous à peu près entendu parler, tout du moins les anciens. Dans le cadre où, apparemment, de toute façon, il y a une bonne chance, si on voit le fuseau, que vous passiez à travers, qu'est-ce qui se passe ? Est-ce que ça passe à l'as ? Ça tombe dans le trou ? C'est vrai qu'on ne le voit plus beaucoup. C'est peut-être un petit peu dommage. Qu'est-ce que vous faites dans ces cas-là si vous tombez ? Que ça soit la voie romaine, celle-là ou une autre parce qu'on sait très bien qu'il y a d'anciennes choses qui vont se retrouver au moment où vous allez faire un trou.

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, préalablement aux travaux, nous sommes tenus de faire faire un diagnostic archéologique par l'INRAP qui est l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives. C'est un organisme d'Etat. Ce sont les Directions Régionales des Affaires Culturelles qui vont produire le cahier des charges pour définir quelle sera la nature de ces fouilles préventives. Ça, ça se fait avant les travaux. Dans le cadre de ces fouilles préventives, en général, effectivement, l'INRAP détecte un certain nombre de choses. Dans ces cas-là, il nous appartient de financer une mise en valeur de ces sites. Ça peut être un simple relevé lorsque ça ne présente pas un intérêt majeur pour être visité, mais ça peut être éventuellement un aménagement avec pistes, visites et autres. Sinon, on est soumis à la loi comme tout le monde et normalement, vous savez qu'on ne doit pas détruire de vestiges. On est passible de sanctions. C'est un délit. Comme ni Pierre-François Hugon ni moi n'avons envie de manger des oranges derrière les barreaux, on respecte la loi et si, par hasard, on détecte, en cours de

travaux, des vestiges archéologiques, on prévientra les autorités en la matière pour qu'elles définissent les vestiges. C'est contrariant parfois parce qu'évidemment, ça peut nous conduire à prendre du retard dans notre planning, mais on sait gérer ce genre de chose. Ça se produit régulièrement. En tout cas, il n'y a pas eu beaucoup de gazoducs sur lesquels on n'ait pas trouvé, pendant la construction, des cimetières mérovingiens, des tombes gauloises, des amphores ou autres ou des sites néolithiques.

Nicolas LIONNET, CPDP

Madame, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

De la salle

Tout à fait.

Nicolas LIONNET, CPDP

Tout à fait. Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Vous pouvez vous présenter ?

Jean-Marie PHILIPPE, Doue

J'ai une question à poser au sujet des émissaires que nous avons sur la commune de Doue. Je suis exploitant agricole. En même temps, je fais partie de l'Association Foncière. Nous avons un réseau important d'émissaires sur notre commune. Beaucoup de personnes se posent la question, comment vous franchissez ces émissaires qui sont assez importants, qui peuvent aller de 50 centimètres à 1 mètre de diamètre ? Quelle est la méthode employée, la technique employée ?

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur Gobe.

Thierry GOBE, GRTgaz

Excusez-moi, par émissaires, vous entendez ?

Jean-Marie PHILIPPE, Doue

Ce sont des tuyaux de drainage, de gros collecteurs.

Thierry GOBE, GRTgaz

Excusez-moi, je ne connais pas forcément tout. Je n'associe pas toujours. De manière systématique, préalablement aux travaux, on fait réaliser par une société spécialisée dans les domaines de drainage

un inventaire des parcelles drainées. On lui demande de nous produire un cahier des charges pour la réalisation des travaux, de manière à maintenir la fonctionnalité des drainages. Le cas échéant, en préparant préalablement aux travaux un collecteur qui va récupérer l'ensemble des drains et évacuer les eaux ailleurs en aménageant des endroits où on pourra assurer la continuité du réseau. Ce que je dis pour les réseaux de drainage est valable aussi pour les réseaux d'irrigation. C'est aussi la raison pour laquelle je posais la question. On prépare le terrain, je dirais, de façon à pouvoir poser la canalisation. En général, dans ces cas-là, on casse le réseau existant. Mais, on s'est assuré préalablement, en mettant ce collecteur parallèle à l'axe de la canalisation, qu'il pouvait continuer à fonctionner. C'est le schéma que vous voyez ici. Normalement, lorsque la canalisation est en place – les profondeurs ne sont pas respectées là – une entreprise également de drainage locale vient remettre en état le réseau de drainage après notre passage. C'est systématiquement une entreprise locale qui est consultée. Elle devient un sous-traitant de l'entreprise de pose. Mais, nous lui imposons de consulter des entreprises qui nous sont proposées par les Chambres d'Agriculture locales.

Nicolas LIONNET, CPDP

La réponse est bonne ?

Jean-Marie PHILIPPE, Doue

Oui.

Nicolas LIONNET, CPDP

Très bien. Monsieur.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Moi, j'avais deux interrogations. Tout à l'heure, vous avez parlé d'information. Il ne faudra surtout pas oublier les locataires de terres parce qu'il y a les propriétaires d'un côté, mais ce sont les locataires, en général, qui sont sur le terrain, qui sont au courant des différents drainages et des différents problèmes qu'il peut y avoir. Ça, il faudra bien y penser. Je voulais savoir combien de canalisations de ce diamètre avaient déjà été posées par GRTgaz et les conséquences sur l'avenir ? C'est-à-dire qu'en terre, on a un diamètre d'1,20 mètre à ces endroits-là. Il n'y a aucune racine qui pourra puiser d'éléments minéraux ou quoique ce soit. Sur l'avenir, indéfiniment, il y aura de la perte. Est-ce que vous avez constaté ces choses-là ? Comment vous avez fait pour les constater ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le premier élément de réponse, nous n'avons, aujourd'hui, que très peu de réseaux en diamètre d'1,20 mètre. Il y a une vingtaine de kilomètres qui a été posée dans le sud de la France. En revanche, on a une canalisation qui fait 1,10 mètre de diamètre, même deux canalisations qui font 1,10 mètre de diamètre, qui représentent, à elles deux, un peu plus de 400 kilomètres. Elles sont implantées, d'une part en Nord-Pas-de-Calais qui arrivent dans l'Oise, d'ailleurs à Cuvilly. Je ne

saurais pas vous dire où est la partie en 1 100. Je ne sais jamais si c'est au début ou à la fin. On a une canalisation qui va, en gros, de la frontière belge, Taisnières près de Maubeuge, jusqu'à la frontière suisse. Cette canalisation fait un peu plus de 500 kilomètres et il y a, en gros, 200 kilomètres en 1 100 sur ce tracé. Pour ce qui est des conséquences sur le sol, la canalisation est enfouie avec, au moins, 1 mètre de profondeur. Il y a, effectivement, un certain nombre de végétaux qui ont des racines, qui vont relativement profondément. C'est rarement le cas des cultures annuelles. Elles ne vont pas puiser à 1 mètre. Si ? Plus que ça ?

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Si. Plus que ça, même. Un maïs ou même un blé, les racines descendent à plus d'1 mètre de creux.

Thierry GOBE, GRTgaz

Hormis les deux premières années qui suivent la remise en état, effectivement, les récoltes sont moins bonnes. C'est vrai. Elles sont moins importantes au-dessus du gazoduc. Mais ça, on l'inclut dans l'indemnisation qu'on verse. On intègre cette baisse de récoltes. En revanche, normalement, très vite, au bout de deux, trois ans, on ne voit plus de différences de cultures au-dessus du gazoduc ou à côté. On n'a pas eu de retours en tout cas, nous signifiant qu'on avait des problèmes de ce type. J'évoquais les canalisations en 1 100, 1 200, on a des canalisations à 900 millimètres. C'est quand même relativement proche. Là, on a plusieurs milliers de kilomètres de canalisations de diamètres 900, 800 ou 1 000. A ma connaissance, les soucis que vous évoquez, on n'a pas observé de baisses de rendement au-delà des deux premières années qui suivaient la remise en état. Sachez que, normalement, associée au gazoduc, il y a une garantie décennale et que si vous constatez des anomalies, vous devez évidemment nous en faire part. On ira regarder ce qui se passe. Mais, moi, je n'ai jamais entendu parler de pertes de rendement.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Moi, je n'ai pas tout à fait les mêmes informations. Il y a 7 ans, je pense, à Lizy-sur-Ourcq, il y a eu un gazoduc qui a été installé. A l'heure actuelle, les agriculteurs ont encore des pertes à ces endroits-là, notamment en betteraves. Cette année, la taille des betteraves était tellement petite qu'elles passaient à travers les hérissons de l'arracheuse. C'était une perte sèche, en fait.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est à Lizy ou c'est à Ocquerre ?

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

C'est à côté l'un de l'autre.

Thierry GOBE, GRTgaz

Parce qu'à Ocquerre, effectivement, on est au courant. Il y a eu un problème, mais qui n'est pas tellement lié au gazoduc, qui est plutôt lié à des travaux de TGV.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Je parle bien du gazoduc.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est au-dessus effectivement qu'il y a le problème. Mais, c'est lié à l'ensemble des travaux qui se sont passés sur la parcelle où, effectivement, il y a eu des mélanges de terres et de matériaux qui étaient en dessous, qui ont été mal faits. Mais, on n'arrive pas à savoir si ça vient du gazoduc ou si ça vient des travaux d'aménagement du TGV. Je dirais, ce sont quelques parcelles. Monsieur le Maire d'Ocquerre est quelqu'un avec lequel on a des contacts réguliers, qui est effectivement un des exploitants agricoles concernés. Je ne sais pas, Hélène, si tu as des éléments complémentaires ou l'exploitant, peut-être qui, je crois, a des contacts réguliers également.

Sébastien PIARULLI, GRTgaz

Je suis l'exploitant sur le département réseaux Seine-et-Marne. Avec Monsieur Lacroix qui est le responsable du secteur de Coulommiers, nous sommes effectivement en contact régulier avec Monsieur Gautier qui est le Maire d'Ocquerre, sur, effectivement, des travaux qui, nous, à notre connaissance, se seraient déroulés, il y a environ une dizaine d'années. Ce qu'on a constaté avec Monsieur Lacroix et Monsieur Gautier, c'est qu'effectivement aux droits de la canalisation qui avait été posée, il y a une dizaine d'années, il y avait un affaissement du terrain. A partir des informations que nous avons, de là à faire un lien de cause à effet, en fait, avec les travaux qui ont été réalisés, il y a une dizaine d'années, et l'état actuel du terrain de Monsieur Gautier, nous, exploitant GRTgaz, on n'a pas la compétence pour le dire. C'est pour ça qu'on s'était retourné vers le centre d'ingénierie de GRTgaz afin de creuser un petit peu plus, pour voir si, potentiellement, ces travaux-là auraient pu avoir un impact sur l'état actuel du champ de Monsieur Gautier. Il y a quand Monsieur Lacroix pourra m'appuyer, il y a quand même un repérage physique qui a été fait avec des balises GRTgaz. Ce qu'on a pu constater effectivement, c'est qu'aux droits de ces travaux qui avaient été réalisés, il y a à peu près une dizaine d'années, selon les informations qu'on avait, il y avait ce léger affaissement du terrain dont on ne saurait pas dire si c'est la conséquence de ce qui avait été fait avant. Voilà les éléments que nous avons. A ce jour, Jacky, je ne sais pas où tu en es avec Monsieur Gautier. Tu veux compléter ?

Jacky LACROIX, GRTgaz

Nous avons eu des contacts avec Monsieur Gautier. On a constaté effectivement un affaissement, une nappe d'eau, des remontées d'humidité importantes. On est là pour l'instant. On va voir après pour, éventuellement, modifier le réseau de drainage de son champ.

Thierry GOBE, GRTgaz

Pour compléter, effectivement, je pense qu'on se doit aussi d'être humble. C'est vrai qu'il est arrivé que le tri des terres ne se fasse pas bien. Dans ces cas-là, il y a des pertes de récolte. J'espère qu'aujourd'hui, on travaille mieux qu'il y a quelques années. On fait toujours des progrès. Maintenant, on fait aussi toujours un certain nombre d'erreurs. Je ne peux pas garantir qu'il n'y en aura pas. Sachez simplement qu'on portera une attention à ce qu'il y en ait le moins possible.

Patrick PELLE, GRTgaz

Je voudrais apporter quand même un complément d'information puisque'on a parlé du diamètre 900. Vous avez aussi peut-être compris que, sur le territoire de la région Val-de-Seine, il y avait la Beauce. En Beauce, nous avons posé un diamètre 900 en 1982. J'ai été exploitant de ce territoire-là, même antérieurement à cette fonction-là et nous n'avons pas constaté de problématiques de rendement sur ces terres-là. Nous savons encore avec beaucoup plus d'acuité cette année puisque nous avons posé un deuxième 900 millimètres de diamètre en parallèle avec l'ancien. Je peux vous dire, comme on a renégocié un passage, si ça s'était mal passé, il y aurait eu des difficultés. Ça n'a pas été le cas. En fait, les cultures ont continué à poursuivre leur rendement habituel avec l'évolution, d'ailleurs, des technologies qui existent dans votre domaine qui est l'agriculture. On voit très bien que le gazoduc n'a pas empêché que ça fonctionne normalement, je dirais. C'est vrai qu'il peut arriver que, ponctuellement, il y ait des défauts. Mais là, on est là aussi pour y remédier. Ça, c'est clair. Comme on a un maillage territorial assez précis, assez fin, vous avez toujours quelqu'un qui peut venir voir s'il y a un problème en tout cas. On peut y remédier. C'est ce que fait Monsieur Lacroix en ce moment.

Nicolas LIONNET, CPDP

Oui. Parce qu'effectivement, quels sont les engagements ? Vous avez des engagements clairs, GRTgaz, lors de situations de ce genre ?

Patrick PELLE, GRTgaz

On n'a rien d'écrit sur le sujet. Simplement, nous avons une antériorité d'à peu près 50 ans. Nous occupons le terrain depuis une cinquantaine d'années. Nous savons que nous aurons, dans l'avenir, à poser d'autres gazoducs. Toute, je dirais, mauvaise référence de notre activité, je dirais, est un frein pour l'avenir. Nous avons tout intérêt à ce que tout se passe bien, notamment avec la profession agricole. Très clairement, notre souci est de faire en sorte que notre activité n'empêche pas ou ne diminue pas l'activité agricole. C'est vraiment une de nos préoccupations majeures depuis le début de notre activité.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Vous comprendrez bien notre interrogation. On retire quand même 1 m³ de terre comme ça. Forcément, les racines de nos plantes ne vont plus trouver tout ce qu'il y a. Une année sèche, il n'y aura plus de réserves hydriques. A chaque fois, ça va être des petites conséquences suivant l'année.

Ça ne va pas être tous les ans. Ça, je le reconnais. Mais, on se pose quand même la question. D'ailleurs, les Chambres d'Agriculture des cinq départements vous ont alertés sur le sujet.

Patrick PELLE, GRTgaz

Tout à fait. Comme nous ne sommes pas des experts dans ces techniques-là, nous suivons toujours le conseil des Chambres d'Agriculture. C'est bien ce que fait notre expert selon les cultures et selon les régions. Il n'y a pas de souci. Comme vous avez pu noter aussi, un de nos points forts, dès le départ, c'était de faire le tri des terres pour que les terres végétales et arables soient bien préservées. Ce qui, d'ailleurs, a eu des conséquences ultérieures un peu inattendues et pas dans le domaine agricole, cette fois-ci. Mais, lorsqu'en milieu forestier, nous avons fait des trouées, nous avons appliqué les mêmes méthodes. C'est-à-dire tri des terres en remettant la terre végétale par-dessus. Là, nous avons conservé les banques de graines. On a ouvert le milieu, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus d'arbres qui empêchaient ces graines-là de pousser et on a constaté, avec une étude du Muséum National d'Histoire Naturelle, que les espèces qui avaient disparu dans la région revenaient, que ça renforçait les espèces endémiques, c'est-à-dire les espèces indigènes, et empêchait les espèces invasives de progresser. On a un résultat extrêmement positif de nos façons de faire, y compris en milieu forestier. C'est assez récent puisque l'étude qu'on a menée sur trois ans, nous sommes sur le point de la publier en début d'année 2010. Clairement, en Ile-de-France, à l'emplacement même de nos gazoducs, nous avons retrouvé des espèces protégées dont certaines avaient disparu depuis 1940. C'est quand même assez impressionnant, y compris dans la vallée de la Bassée, d'ailleurs, qui est concernée par le tracé Arc de Dierrey. La conclusion du Muséum, c'est que la pose de gazoduc a favorisé la réimplantation d'une espèce rare qui s'appelle la violette élevée. Pour vous dire un peu. Là, je vous dis, franchement, on n'avait pas cherché à le faire au départ. Mais, maintenant qu'on sait que ça se fait, on favorise encore plus ce genre de réapparition de plantes.

Thierry GOBE, GRTgaz

Si je peux me permettre d'ajouter deux précisions suite à votre remarque concernant les contacts avec des Chambres d'Agriculture, d'une part, on est bordé par un protocole qui a été signé en juillet 2009. Protocole qui a été signé avec l'Association Permanente des Chambres d'Agriculture d'une part et avec la FNSEA d'autre part et GRTgaz, qui définit les grandes règles que nous devons appliquer lorsque nous passons dans les terres agricoles. Ce protocole, il est ici. Vous pouvez vous le procurer facilement. Il est téléchargeable sur le site, notamment, de la CPDP. On l'a mis en ligne. Ça, c'est le premier point et ça définit les grandes lignes, les grands principes, notamment les principes dans lesquels on doit réintervenir si, éventuellement, on causait des dommages, des principes d'indemnisation, etc. Le deuxième point que je souhaitais évoquer, ce sont les contacts que l'on a pris effectivement avec les 5 Chambres d'Agriculture. Notre objectif est d'intégrer à l'étude d'impact que l'on réalise actuellement une étude agro-pédologique pour essayer d'optimiser les points de passage en fonction des terres agricoles. Aujourd'hui, hélas, c'est quelque chose qu'avec les Chambres d'Agriculture, on a un peu de mal à parfaitement définir. On voit à peu près vers quoi on doit tendre. On ne sait pas toujours très bien comment analyser les résultats. Mais, c'est en cours. Il faut savoir que cette étude va être passée auprès, soit de cabinets d'agronomes spécialisés et préconisés par les Chambres d'Agriculture, soit auprès des Chambres d'Agriculture elles-mêmes. C'est le cas notamment de la Seine-et-Marne.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur, avez-vous été convaincu par les réponses de GRTgaz ?

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

On va suivre le dossier de près pour voir comment ça évolue.

Michel GIACOBINO, CPDP

Il me semble que vous aviez posé au départ une première question qui concernait l'Association des Locataires qui ne devait pas être oubliée dans le processus.

Thierry GOBE, GRTgaz

Excusez-moi. Effectivement, il y avait plusieurs volets dans la question. J'en ai oublié un. Merci Monsieur Giacobino. L'Association des Locataires, on va la faire dès la présentation du tracé. C'est vrai qu'on ne va pas forcément facilement les identifier. On va identifier les propriétaires. Par contre, les propriétaires du futur tracé, on va les inviter à participer à des réunions de présentation et d'échanges et on leur demandera d'inviter eux-mêmes les locataires et les exploitants agricoles. Nous ne pouvons pas les identifier, sauf éventuellement avec les Chambres d'Agriculture si elles nous donnent les listes.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Ça, vous vous référez à la MSA. Chaque agriculteur, de toute manière, déclare ses numéros de section à la MSA. Ça va être clair. Ça va être simple comme tout. Vous demandez à la MSA qu'elle vous fournisse le nom de l'exploitant par rapport au numéro de section.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est noté.

Olivier GEORGES, représentant des jeunes agriculteurs

Tout ça, c'est pour éviter tous les litiges entre locataires et propriétaires. Il vaut mieux faire les choses bien comme il faut dès le départ et comme ça, il n'y aura pas de litiges, aussi bien pour vous que pour nous.

Thierry GOBE, GRTgaz

Pas de problème. On les invitera selon cette méthode que je ne connaissais pas, je vous l'avoue. Merci. On vient de la noter.

Nicolas LIONNET, CPDP

Madame, je crois, vous vouliez poser une question.

Madame MADOUR, Jouarre

Je voudrais juste me renseigner. Vous disiez que ces gazoducs sont enfouis à 1 mètre sous sol. Une fois que vous rencontrerez des rivières ou des cours d'eau, comment pensez-vous procéder et vous y prendre ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Les franchissements de cours d'eau, il existe plusieurs solutions pour les traverser. Déjà une chose, on ne passe pas au dessus, on passe toujours en dessous. Déjà, c'est un point acquis. Les poses de canalisation en aérien sont interdites. On est obligé de passer par en dessous. Il y a deux techniques. Il y a une première technique qui est la technique, je dirais, la plus traditionnelle. C'est celle que l'on appelle la souille ou l'ensouillage. Ça consiste à préparer une pièce constituée de tubes que l'on va souder et que l'on va déformer pour leur donner la forme du fond du lit de la rivière, fond du lit qui va être déterminé par des levées bathymétriques. Le lit sera curé. On va en fait draguer le fond de la rivière, au minimum, de façon à pouvoir poser la canalisation à 1,50 mètre sous le fond curé. La canalisation est lestée. En général, elle est enrobée de béton.

Elle est amenée sur des flotteurs au-dessus de l'endroit où on va la poser, une fois qu'elle a été fabriquée. Les flotteurs sont progressivement enlevés. La canalisation descend du fait de son poids et des hommes-grenouilles vont vérifier que la canalisation va bien dans la partie que l'on a draguée. Après, on fait remettre les limons. Une partie est faite naturellement par le courant. Une autre partie est faite à l'aide d'engins. On recouvre. Les berges, évidemment, on les creuse. On fait en sorte qu'en cas de crue, notamment du cours d'eau, les berges ne soient pas endommagées. Pour ça, on va les renforcer temporairement. On utilise en général de la fibre végétale, fibre de coco par exemple. Des végétaux qui étaient en place auparavant vont, petit à petit, stabiliser les berges. C'est une technique qui est très couramment employée et il y a une foule de rivières qui sont traversées de cette façon-là.

Lorsque le cours d'eau présente un intérêt écologique important, on ne peut pas se permettre de faire cette méthode. On utilise ce que l'on appelle le forage dirigé. Le principe du forage dirigé, c'est une technologie qui est issue de l'industrie pétrolière et qui consiste à utiliser des trépan. Sauf que le trépan, au lieu de l'utiliser pour faire un puits vertical, c'est un trépan qui est articulé, d'une part, et que l'on utilise de manière inclinée, en oblique. On met sur une des berges ce que l'on appelle un ric de forage. Le ric de forage, c'est cette installation que vous voyez qui est en vert. En fait, c'est un moteur qui va faire tourner le trépan et le trépan va creuser ce que l'on appelle le trou pilote. Le trépan va creuser un trou pilote et, à chaque instant, on saura à peu près où se trouve la tête de forage. Ce trou pilote va suivre une courbe prédéfinie et les foreurs sont des gens très joueurs.

En général, ils mettent à l'autre extrémité un drapeau et on voit toujours la tête de forage ressortir au niveau du drapeau à quelques centimètres. C'est très précis. Lorsque ce trou est réalisé, on accroche cet engin qu'on appelle un aléseur et on tire cette fois-ci avec le ric de forage dans l'autre

sens, de manière à élargir le trou. On va faire comme ça un certain nombre de passes jusqu'à ce que le trou ait un diamètre suffisant pour accueillir le tube. A ce moment-là, c'est la dernière phase. Le tube qui a été préalablement assemblé sur la berge opposée au ric de forage, ce tube est accroché après un dernier aléteur et est tiré pour être mis en place sous la rivière. C'est une technique qui marche très bien. Aujourd'hui, on n'en connaît pas vraiment les limites. Il y a des forages dirigés qui font 1,5 kilomètre, 2 kilomètres. En matière de diamètre, c'est vrai qu'en 1 200, nous, en France, on n'a pas d'expérience, mais on sait qu'il en existe ailleurs. Les foreurs, en tout cas, nous disent que c'est tout à fait faisable.

C'est une technique qui, en fait, présente deux défauts. D'une part, elle est très sensible à la nature du sous-sol. Notamment, si on a des galets ou des zones qui ne sont pas solides, le trépan n'arrive pas à passer. Il se casse. Il bloque. Il faut mieux un sol solide, du grès, du calcaire, c'est l'idéal. En revanche, des terrains type morènes, des galets assemblés ou transportés par le cours d'eau simplement, sont très difficiles à franchir. Ça, c'est le premier défaut. Le deuxième défaut, c'est que, comme on doit préparer la pièce de l'autre côté, il faut, en général, que l'on ait dans l'axe du forage la possibilité d'utiliser des parcelles sur une longueur qui représente à peu près le double de la longueur. Ça nécessite aussi les accords des propriétaires ou exploitants des parcelles, bien entendu. Mais, à ces deux défauts-là, c'est une solution qui a l'avantage de ne pas du tout toucher les berges ni le cours d'eau. On la met en œuvre. Je dirais, en gros, pour des cours d'eau d'importance significative, les deux techniques sont utilisées à peu près à moitié-moitié.

Madame MADOUR, Jouarre

Combien de rivières pensez-vous traverser ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Là, je vais passer la parole à Hélène Morin qui saura peut-être mieux répondre, encore qu'elle n'a qu'une partie du tracé. Mais comme ça, on a au minimum l'Ourcq, le Grand Morin, l'Oise. On a la Seine deux fois. L'Aube, la Marne. Après, tout un tas de petits cours d'eau, des petits rus. En général, ce sont de tout petits cours d'eau. On les franchit plutôt sur la technique de la souille qu'on vous a présentée tout à l'heure. Il existe une dernière solution, mais qu'on réserve plutôt normalement aux traversées d'autoroutes ou aux canaux. Ce que l'on appelle le micro-tunnel qui consiste à creuser de part et d'autre de l'obstacle à franchir des trous relativement importants. Là, pour le compte, c'est très grand, c'est gigantesque. Il faut beaucoup de place. Là-dedans, on va installer un système de forage qui va pousser des gaines, soit en acier, soit en béton, de manière droite à l'intérieur desquelles on enfilera un par un les tubes que l'on soudera en extérieur à ce niveau-là au fur et à mesure que l'on enfile et qu'on raccorde après.

Madame MADOUR, Jouarre

Un peu comme le métro.

Thierry GOBE, GRTgaz

Un peu comme le métro. Sauf que le micro-tunnelier procède en ligne droite. Il est très difficile d'avoir un micro-tunnelier courbe. Après, utiliser des techniques de tunneliers, ça nous ferait faire des choses de diamètre tel que ce n'est pas envisageable. Ça deviendrait trop délirant, je dirais, en termes d'impact.

Nicolas LIONNET, CPDP

Actuellement, vous n'avez pas encore pris de décision, je dirais, concernant les techniques que vous utiliserez pour franchir les différents cours d'eau que vous allez rencontrer ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Non. D'une part, même si les points de franchissement des cours d'eau seront sans doute les points que l'on connaîtra en premier. Il y en a même quelques-uns. On n'a plus vraiment beaucoup de choix. On voit à peu près où on va passer. En revanche, c'est toute l'étude d'impact et tous les contacts que l'on va avoir avec les services qui gèrent les cours d'eau. Ça peut être ce que va nous dire l'ONEMA, par exemple, la police de l'eau, ce que vont nous dire les DIREN (Directions Régionales de l'Environnement), les services de l'eau des Directions Régionales de l'Environnement. C'est en fonction de divers contacts que l'on va déterminer la solution qui nous paraîtra la meilleure. On a, je dirais, encore pas mal de temps pour la choisir. L'idéal, c'est qu'on la préconise dans l'étude d'impact. Mais, il arrive que, dans l'étude d'impact, on présente les deux ou trois alternatives d'un mode de franchissement, de manière à se préserver derrière, en fonction, notamment, de la connaissance du sous-sol qui est, quand même, un facteur très important comme je l'évoquais tout à l'heure et qu'on ne connaît pas aujourd'hui.

Jean-Marie PHILIPPE, Doue

C'est au sujet de l'indemnisation des propriétaires. J'ai bien compris que les exploitants agricoles sont indemnisés pour les pertes qu'ils subissent. Est-ce que les propriétaires seront indemnisés pour la moins-value, que ça représentera au fil du temps, de leur parcelle de terre qui sera traversée par le gazoduc ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Moins-value, là, je ne sais pas répondre. C'est vrai qu'il est de plus en plus évoqué une notion de moins-value pour les parcelles dans lesquelles passent nos gazoducs. Aujourd'hui, nous, on n'a pas connaissance de moins-value effective. Même si c'est vrai qu'il y a des gens qui n'achètent peut-être pas aussi facilement des parcelles dans lesquelles passent des canalisations. En fait, l'indemnisation aujourd'hui qui est versée aux propriétaires est une indemnité liée à la servitude et pas un dédommagement lié à la moins-value. La servitude est calculée sur la superficie que l'on va « geler ». Elle est « gelée » comme je le disais uniquement pour la construction et pour la plantation de cultures. C'est une indemnité qui est calculée en fonction de la valeur vénale du terrain, affectée d'un coefficient. C'est un coefficient qui dépend de l'utilisation qu'on a du terrain, qui va de 30 % de la valeur quand il s'agit de friches. Je parle de friche style garrigue. Pas la friche telle qu'on la

pratiquait, il y a quelques années, en alternance. Un coefficient de 90 % lorsqu'il s'agit d'espaces boisés ou constructibles. Pour les cultures, je ne sais plus combien. C'est 80 %. Evidemment, si la nature du terrain change, c'est-à-dire si la parcelle qui était agricole ou de friche, devient constructible, on verse le complément ultérieurement de l'indemnité. Mais, c'est effectivement, aujourd'hui, la seule indemnisation qui soit prévue.

De la salle

Et pour les forestiers ? Quand vous passez dans un bois, après votre passage, il y a une tranchée d'une largeur de 10 mètres à peu près dans laquelle ne repousse pas de bois. L'indemnité, elle est comment ? Nous, on a notamment le FEDER de Lorraine qui a été fait, il y a cinquante ans. Il passe dans les bois et il n'y a pas de bois de repoussé. Allez-y, répondez.

Thierry GOBE, GRTgaz

En effet, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, lorsque l'on passe dans les zones boisées, au-dessus du gazoduc, la servitude interdit la replantation. Ce n'est pas que les arbres ne peuvent pas repousser parce que si on les laissait, ils le feraient. C'est bien qu'on les enlève. On les dégage. Pour ça, au moment de la pose du gazoduc, on voit avec un expert sylvicole le montant de l'indemnité qui doit être versée aux exploitants forestiers. Ça intègre évidemment une indemnité sur toute la durée. Je ne connais pas la durée exacte sur laquelle c'est calculé, mais c'est plusieurs années et ça dépend de la nature du bois. Mais, on indemnise la valeur du bois que l'on abat plus les pertes ultérieures. Par contre, c'est versé en une fois. Ce n'est pas une redevance qui est versée ultérieurement, c'est versé en une seule fois.

Nicolas LIONNET, CPDP

Etes-vous satisfait de la réponse, Monsieur ?

De la salle

C'est-à-dire que moi, je viens en curieux. Justement, les cultivateurs, il y en a beaucoup dans la salle. Ils parlent pour eux. Mais, les forestiers, il n'y en a pas.

Nicolas LIONNET, CPDP

Non.

Monsieur LAPLAIGE

Une question complémentaire à ce qu'a dit le Monsieur. Moi, j'ai à peu près la même chose. J'ai subi quelque chose comme ça. J'ai aussi une ligne électrique. Aujourd'hui, je suis toujours propriétaire du terrain. Ça me rapporte zéro. Moi, je préférerais que vous deveniez propriétaire parce qu'on n'arrive jamais à avoir de dégrèvement et on paye des impôts toute notre vie pour ne

rien récolter. L'indemnité est toute minime. Je tiens à le préciser parce que moi, ça fait presque trente ans que j'ai une ligne électrique et ça fait vingt ans que je ne suis pas loin du stockage de Germigny-sous-Coulombs. J'ai subi beaucoup de choses. J'ai tout écouté. J'ai essayé de voir un peu ce qui se passe. Mais, c'est vrai qu'aujourd'hui, je pourrais vous dire plein de choses que je ne vais pas dire aujourd'hui. Mais, c'est vrai qu'il y a plein de choses qui sont, par rapport à la construction du stockage de gaz qui a eu lieu à Germigny. J'ai subi des tranchées, par exemple. Je vais vous faire, ma foi, un petit tour de tout ce que j'ai subi.

J'ai par exemple une pose de canalisation. On m'a remis toutes les pierres dedans. Aujourd'hui, quand je passe mon sous-soleur, je ramasse toujours cinq à six remorques de pierres régulièrement sur une longueur de 2 kilomètres à peu près. Vous voyez ? Tout ça, ça revient toujours un petit peu après. On ne vient pas vous voir pour vous dire : « Qu'est-ce qu'on fait ? » Ça fait depuis 1981. Aujourd'hui, on est en 2010. Ça va faire un certain temps que je subis tout ça. J'ai passé du temps et du temps et du temps pour arriver à remettre ça en état. Il y avait un peu des questions et des réponses à ce que je vous ai amené, parce que c'est vrai que ce que je trouve aberrant, c'est surtout de garder la propriété et de ne rien avoir le droit de faire dessus. La ligne électrique, par exemple, tous les deux ans, elle est broyée. Jamais, je n'aurai un arbre qui poussera sur cette ligne électrique. La partie gaz, j'ai une partie qui est en servitude. C'est pareil, tous les ans, je ne laisse rien repousser. Il n'y a rien eu de fait sur la canalisation. Mais, moi, ce n'est pas moi qui entretiens la partie boisée. Vous voyez ce que je veux dire ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Vous avez raison. En plus, ce n'est pas à vous de le faire.

Monsieur LAPLAIGE

Moi, je conseillerais aux propriétaires d'essayer de négocier avec vous pour que vous l'achetiez et que vous obteniez des dégrèvements. Parce que c'est vrai que nous, on paye toujours autant d'impôts. On paye toujours ceci. On n'arrive jamais à obtenir quelque chose qui soit déductible un petit peu de cette servitude parce qu'il y a des fois où ça peut représenter plusieurs hectares.

Thierry GOBE, GRTgaz

Mais, vous parlez bien de zones boisées ? Parce que les zones de culture n'ont pas de conséquences.

Monsieur LAPLAIGE

Si c'était pour les poses de gazoducs que j'ai subies, c'est vrai qu'aujourd'hui, il faudrait que je vous fasse revenir et puis dire : « Attendez, on va retirer les pierres qui ont été mises sur la canalisation » parce que c'est vrai que les pierres qui ont été cherchées à 1 mètre de profondeur, aujourd'hui, ont été remises un peu superficiellement. Comme on « sous-sole » beaucoup les terres et qu'on ne laboure plus, on remonte énormément de pierres et ces pierres-là, on les ramasse toujours.

Thierry GOBE, GRTgaz

Pour les pierres, comme on l'évoquait, il va y avoir beaucoup d'excédents. Le principe, c'est qu'on va cribler, concasser les matériaux extraits et on va les cribler. Ce qui ne se faisait pas à l'époque, mais qui se fait maintenant. On n'utilisait pas d'air. Ce sont des cribleuses spécifiques qui permettent, effectivement, d'évacuer préférentiellement, les pierres, les gros morceaux et plutôt de remettre dans la tranchée des matériaux plus fins. Sachant qu'il faut quand même maintenir un peu de pierres. Il y a quelques années, dans le midi, on enlevait toutes les pierres de manière systématique. Le problème, c'est qu'au-dessus du gazoduc, ce qui se passait, c'est que quand les tracteurs passaient, ils s'enfonçaient.

Monsieur LAPLAIGE

J'ai subi aussi le passage du TGV. On a modifié la partie du pipeline. On me l'a enterré, je ne sais plus à trois, quatre mètres et il y a un moment où on a dit : « Ah, on ne veut plus de pierres sur le tuyau ». Ces pierres-là, il fallait les mettre quelque part et on ne les a pas enlevées. Vous voyez ce que je veux dire ? Elles sont restées dans la tranchée. Aujourd'hui, je les remonte aussi celles-là parce qu'il y a eu une modification par rapport au TGV. On a passé en dessous le tuyau de gaz parce qu'il ne convenait plus par rapport aux deux ouvrages qui se croisaient. Ça n'était pas facile. Ça s'est encore reproduit sur 1,5 kilomètre de long. C'est vrai que c'est très dur de travailler là-dessus parce que c'est vrai que ça coupe tous les champs en deux. Ça coupe tous les drainages. C'est fastidieux. D'abord, aujourd'hui, on subit encore les conséquences depuis 2001 que le TGV a commencé à se construire. En 2007, il a commencé à rouler. Aujourd'hui, j'ai toujours des problèmes par rapport à la nouvelle canalisation qui a été posée et par rapport à la modification du TGV. Vous voyez ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Un gazoduc n'a quand même pas tout à fait les mêmes conséquences qu'un TGV.

Monsieur LAPLAIGE

Le gazoduc a été déplacé par rapport au TGV.

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui. Tout à fait. C'est la déviation. C'est vrai aussi que je ne connais pas le diamètre de la canalisation. C'est vrai que là, par contre, cribler, ça n'aurait pas servi à grand-chose puisqu'il n'y a pas de matériaux excédentaires, en fait, avec ces diamètres-là.

Monsieur LAPLAIGE

Si les entreprises travaillent bien, ça va.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je suis d'accord.

Monsieur LAPLAIGE

Quand on veut les faire arrêter l'hiver, par exemple, moi, j'ai été obligé d'intervenir. Alors là, j'ai fait venir un huissier parce que c'est vrai que ce jour-là, c'est moi qui ai décidé de dire : « Attendez, on va arrêter les travaux parce qu'on avait subi une pluviométrie de 100 à 120 millimètres en 5-6 jours. C'était une marre aux canards. Même la piste que vous employez pour construire chez vous était complètement détériorée et on commençait à attaquer le sous-sol. C'est ça qu'il ne faut pas faire parce que c'est vrai qu'en période hivernale très pluvieuse, je pense qu'il vaut mieux arrêter les travaux que de continuer à faire les travaux dans les champs.

Thierry GOBE, GRTgaz

Vous avez raison. C'est un des points que l'on a introduits dans le nouveau protocole agricole. C'est effectivement l'arrêt des travaux en cas de conditions pluviométriques importantes. Il y a, comme ça, un certain nombre d'évolutions par rapport à la version précédente. Normalement, vous ne devriez plus avoir à le demander. GRTgaz devrait le faire de lui-même.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Et de façon concrète parce que c'est bien que ça soit dans les protocoles, mais c'est encore mieux si on le met en œuvre. J'ai été moi-même directeur de projet sur un projet dans le Sud-Ouest, pas très loin de Bordeaux. On l'a arrêté à cause de problèmes de pluviométrie et pourtant, on était au mois de juin. Ça peut arriver n'importe quand. Mais, c'est une période où on est moins enclin quand même à arrêter les chantiers. Pourtant, on le fait parce qu'effectivement, on s'aperçoit que, derrière, tout le monde va souffrir si on n'est pas dans des conditions de travail acceptables parce que vous, en tant que propriétaire ou exploitant, vous n'allez pas être satisfait. Derrière, l'exploitant GRTgaz, il va être ennuyé parce qu'il va vous avoir sur le dos tout le temps, que ça va traîner et qu'on ne va pas s'en sortir. On sait le faire de façon très concrète sur nos chantiers quand les conditions l'imposent.

Monsieur LAPLAIGE

C'est une initiative satisfaisante, parce que c'était nous qui étions obligés de demander l'arrêt des travaux par rapport à la pluviométrie, ça, ce n'était pas normal du tout.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur, avez-vous été à peu près convaincu encore par les réponses de GRTgaz ?

Monsieur LAPLAIGE

Oui. Je connais un peu le sujet.

Nicolas LIONNET, CPDP

Bien sûr. J'ai compris que vous connaissiez et que vous étiez en pays de connaissance. Y a-t-il d'autres questions ? Madame.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

J'interviens tardivement parce que j'étais aux vœux du député-maire de Coulommiers en tant qu'élue d'une petite commune de Guérard. Mais, je suis là surtout en tant qu'associative aussi bien à l'échelon régional, départemental et national puisque je suis membre de France Nature Environnement. Je suis désolée de ce retard qui fait que j'ai été privée du début des échanges. Peut-être que les questions que j'ai à vous poser ont déjà été évoquées. Je n'en sais rien. Vous allez me le dire. Moi, je souhaite revenir sur l'opportunité du projet, à savoir que nous sommes dans un contexte international extrêmement incertain. Là, les questions qui sont posées ont l'air de dire que ça va être fait et que c'est certain. Moi, je pense que j'ai pris connaissance tardivement de votre dossier cet après-midi, faute de temps. Mais, vous évoquez bien le fait que des réserves de gaz, il y en a pour 60 à 70 ans. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit dans le dossier. 60 à 70 ans, c'est quand même court. Je me demande comment vous calculez la rentabilité de l'investissement et du projet ? Quelle durée de retour sur investissements vous escomptez justement dans ce contexte aussi incertain ? Je pense que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, dans le cadre du développement absolument indispensable des énergies renouvelables, dans le cadre du changement de mode de vie, qui sont une évidence, la prise de conscience n'est pas encore vraiment dans toutes les têtes, mais c'est une évidence absolue. Ça serait ma première question et après, j'aurai deux ou trois petites questions justement pour la compréhension de certains éléments dans votre document.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais essayer de répondre à votre première question qui est déjà avec plusieurs aspects. Effectivement, aujourd'hui, les réserves de gaz, c'est 60 à 70 ans. C'est ce qu'on a mis dans le dossier. Je ne vais pas faire un long plaidoyer sur l'avenir du gaz, mais j'ai envie de dire, chaque année qui passe, on en a encore pour 60 à 70 ans. Je suis d'accord que c'est aussi un peu une fuite en avant. Mais il s'avère quand même que des réserves de gaz, on en trouve d'autres. On s'aperçoit même, comme aux Etats-Unis, qu'on met dans les canalisations ce qu'on appelle du gaz non conventionnel qui n'est pas forcément du gaz naturel méthane pur, issu de, etc., mais qu'il y a d'autres produits « de substitution ». On s'aperçoit également qu'il y a donc, aujourd'hui, on va dire, effectivement, au moins 60 à 70 ans de gaz devant nous. Après, c'est long ou c'est court. C'est difficile à dire. C'est plutôt court, mais là, c'est un avis personnel, il faudrait presque que j'enlève ma casquette GRTgaz, c'est sensiblement à mon avis plus long que le pétrole et à mon avis, la fin du pétrole aura plus d'impact sur nos modes de vie que la fin du gaz naturel. De façon un peu plus GRTgaz, je dirais que ça correspond à peu près à la durée de vie aujourd'hui annoncée d'un ouvrage de transport qui est de l'ordre d'une cinquantaine d'années. De ce point de vue-là, c'est relativement compatible.

En termes de rentabilité, ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui, on est transporteur. On met nos tuyaux, on va dire, à disposition de fournisseurs qui achètent du gaz très en amont et qui se débrouillent pour l'amener jusqu'aux clients. Cette activité de gestion des réseaux de transport relève de l'activité dite régulée. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nos investissements sont vérifiés par un autre organisme indépendant puisque, ce soir, il y a la CPDP qui est un organisme indépendant, mais il y a la Commission de Régulation de l'Énergie. D'une part, c'est elle qui valide nos investissements et d'autre part, c'est elle qui fixe et qui détermine le tarif d'acheminement. En gros, c'est le péage que nous payent les fournisseurs pour utiliser notre tuyau et acheminer le gaz. Cet équilibre économique est fixé par cette Commission de Régulation de l'Énergie et n'est pas fixé par nous, opérateur, qui gérons des infrastructures. Ça, c'est le premier point sur les aspects économiques. Je pourrai compléter si vous le souhaitez.

Par rapport au Grenelle de l'Environnement, c'est effectivement une vraie question. Je relisais, cet après-midi, les cahiers d'acteurs. Comme vous êtes arrivée en retard, je vous conseille de les récupérer si vous ne les avez pas récupérés avec le dossier. Ils sont faits plutôt par des gens qui représentent le tissu associatif environnemental et ils sont assez intéressants. Après, il y a la façon dont on voit les choses. Une chose qui est certaine, c'est qu'aujourd'hui, on ne pose pas ces ouvrages. Comme vous êtes arrivée en retard, on va vous faire une petite séance particulière. Martin, j'aimerais bien avoir le début de la présentation qui montre les projets inducteurs, les deux terminaux. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui, on ne construit pas cet ouvrage pour développer. On a aussi des études à 10 ans et pas à 50 ou 60 ans. Ça n'aurait pas trop de sens sur le développement du gaz. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que la consommation de gaz sur le territoire national est quasi constante. Elle augmente d'environ 1,5 % par an sur la période des 10 ans et est plutôt justifiée par la production d'électricité par les cycles combinés gaz. On pourra y revenir parce que c'est aussi un sujet de discussion pour savoir si c'est une bonne chose ou pas. Mais, ce développement de 1,5 % par an est sans commune mesure avec, j'allais dire, l'importance de l'ouvrage que l'on construit.

Très clairement, aujourd'hui, on raisonne quasiment à consommation constante sur le territoire national ou à très faible augmentation et cet ouvrage qu'on construit est complètement fait dans une logique de diversifier nos approvisionnements et de ne pas être dépendants de tel ou tel pays fournisseurs et de s'offrir la possibilité d'alimenter le réseau national avec du gaz naturel qui provient d'autres endroits qu'aujourd'hui et dans un système moins contraint. Sur la carte là, vous voyez, aujourd'hui, ce qui justifie l'ouvrage. En fin de compte, aujourd'hui, on a trois projets qui ne sont pas portés par GRTgaz et qui induisent le fait qu'on ait plus de gaz qui arrive par le nord de la France. Il y a le gaz qui vient d'Europe du Nord via la Belgique. C'est la flèche bleue où, aujourd'hui, les fournisseurs veulent amener plus de gaz du nord de l'Europe. On a deux projets de terminaux méthaniers qui ont fait l'objet de débats publics. Un qui est porté par EDF à Dunkerque, un qui est porté par Gaz de Normandie à Antifer. Ces projets sont en gestation. Aucun des trois n'est formellement décidé. Mais, si au moins un des trois se fait, la quantité de gaz qui va arriver par le nord de la France, au moins, à certaines périodes de l'année, nécessite qu'on soit capable de l'évacuer, de la transiter et de la transporter sur le territoire national et de renforcer le réseau, on va dire, dans le Grand Nord de la France. L'Arc de Dierrey est un des éléments constitutifs de ce renforcement qui permet de l'acheminer. On voit bien vers l'est, mais, en gros, vers le sud et vers l'est du pays. A la réunion précédente d'ailleurs, on a été interpellés par un conseiller général qui, à la vue de cette carte, nous a carrément dit : « C'est intéressant parce qu'on voit bien qu'on peut plus facilement se passer du gaz russe quand les Russes sont en crise politique avec l'Ukraine et décident d'interrompre le flux gazeux ». C'est une assez bonne illustration et on est complètement

dans une logique de diversification des sources d'approvisionnement pour avoir plus de souplesse et être sûr d'avoir le gaz dont on a besoin.

Mais, dans le même temps, il faut comprendre que le développement du gaz n'est effectivement pas quelque chose d'actualité et que toutes les études le confirment.

Un dernier point par rapport au Grenelle de l'Environnement, puisque c'est souvent le point sur lequel on va en termes d'échanges. Il y a deux choses que je voudrais dire, mais c'est assez bien présenté dans un des cahiers d'acteurs. C'est qu'aujourd'hui, les énergies renouvelables, les fameuses ENR dont on parle tant, notamment l'éolien ou le solaire sont des énergies par définition intermittentes et que, par rapport à la production d'électricité, ça nécessite d'avoir, j'allais dire, en réserve, des moyens de production d'électricité si ces moyens de production type éolien ne sont pas opérationnels au moment où on a besoin d'électricité. Puisque l'électricité, j'allais dire, a cette particularité, c'est qu'en plus, elle ne se stocke pas. Il faut vraiment la produire au moment où on a besoin de la consommer. Aujourd'hui, dans les moyens dits de pointe, les turbines à gaz, les fameuses centrales électriques à gaz en font partie. Dans ces moyens de pointe qui sont en réserve des producteurs d'électricité, les centrales à gaz sont plutôt jugées, on va dire, moins pires parce que ce n'est pas le top au niveau émission de CO₂, mais c'est mieux que les autres énergies fossiles, notamment le charbon. Très clairement, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il y a eu des prises de position, notamment du Ministre Borloo sur le fait qu'il valait mieux, pour la pointe, produire de l'électricité avec du gaz naturel qu'avec du charbon, qui soit en plus plutôt de vieilles centrales. Ça justifie un peu le positionnement du gaz naturel pour produire de l'électricité.

Il est clair que le débat pourrait se continuer bien au-delà de ça. Mais, ça donne quand même quelques éléments. Il faut savoir que, de toute façon, même si les centrales électriques, à partir du gaz, sont quelque chose, on va dire d'important, et on voit bien les discussions qui peuvent avoir lieu dans certaines régions où il n'y a pas mal de projets, ça ne change pas la face du monde en termes de consommation de gaz sur le territoire puisqu'on est sur une augmentation de l'ordre de 12 à 15 % sur les dix ans qui viennent. Ce n'est pas insignifiant, mais ce n'est pas non plus deux fois plus de gaz qu'on doit amener sur le territoire national. Je ne sais pas si ça répond complètement à votre question. Mais, c'est au moins un début.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Je comprends bien l'essentiel des éléments que vous nous indiquez. Mais, ça reste bien dans une logique du toujours plus d'énergie, toujours plus de consommation, de toute façon. La question des pointes, ça vient bien du développement du nucléaire et des chauffages électriques dans les maisons. Ça, malheureusement, je crois qu'on est obligé de faire avec. Il y a un moment où vous parlez de fluidité. Vous souhaitez construire cet équipement pour améliorer la fluidité. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Il y a deux choses. Je reviens sur l'exemple du gaz russe. L'an dernier, quand les Russes ont interrompu le transit de gaz en Ukraine, c'était à une période assez froide, moins qu'actuellement. Je pense qu'avec les conditions climatiques par exemple qu'on a eues ces derniers jours, je me tourne aussi vers Patrick Pelle, on aurait eu une crise russe et on n'aurait pas renforcé nos ouvrages

avec ce genre de projet dont on parle ce soir. Je pense qu'on aurait été obligé, probablement, de délester certaines régions parce qu'on n'aurait pas fait face. Clairement, il y a ce côté. Derrière le côté, je diversifie les approvisionnements, il y a aussi la sécurité d'alimentation et la capacité du réseau. Après, on est sur un autre débat. Plus on donne des possibilités de consommer en renforçant les réseaux, plus on favorise la consommation. C'est un débat qui dépasse largement GRTgaz. Aujourd'hui, nous, on est dans un secteur régulé. Ça garantit qu'on ne fasse pas des investissements que je qualifierais de sauvage ou à contre-courant des grandes règles que la société se donne en termes de maîtrise de l'énergie. Mais, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus que ça dans le rôle où on est, nous, de gérer un réseau de transport et de garantir que les gens qui sont raccordés et qui utilisent du gaz pour leur consommation domestique soient raccordés dans de bonnes conditions. Après, qu'il faille aller dans un sens de l'économie de l'énergie, je pense que tout le monde, aujourd'hui, partage à peu près ces thèmes. Je pense que même à l'époque où on n'était qu'une direction de Gaz de France, à l'époque, déjà, Gaz de France préconisait des choses en termes de maîtrise de l'énergie, par le conseil, par les travaux qu'on a pu faire pour améliorer, je dirais, l'efficacité énergétique en termes d'habitations. La Direction de la Recherche a aussi énormément investi. Après, je pourrais rentrer dans des logiques où je pourrais essayer de justifier aussi ce qu'on fait. Je pense que c'est un problème qui est très transverse. Nous, on fait en sorte que notre réseau réponde aux attentes indépendamment des grandes évolutions en termes de maîtrise de l'énergie.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Il y a aussi quelque chose qui, à mon avis, pollue quand même par rapport à la notion d'énergie qui est d'intérêt général et qui est une nécessité absolue, c'est la notion de libre concurrence. Parce que là, justement, dans ce dossier toujours page 17, vous dites : « Les investissements sur le réseau de transport sont non seulement un facteur clé de l'ouverture du marché et de la libre concurrence, mais aussi l'assurance de la continuité de fournitures ». Je conçois bien, mais ces notions de prix, de concurrence, d'ouverture du marché, moi, je trouve que ça pollue la profondeur du débat en fait. Je pense que l'énergie, c'est un bien commun dont chacun a besoin et ces notions de concurrence, je les trouve extérieures par rapport à l'importance et peut-être même au drame qui nous attend dans un avenir beaucoup plus proche que ce qu'on croit.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Après, on est sur des avis de citoyens. Mon avis, ce n'est pas trop le lieu de le donner. Par rapport à ce que vous évoquez quand même, juste un point, mais qui ne va pas complètement vous rassurer, mais je répète ce que j'ai dit, on est sur une activité régulée. On a une Commission de Régulation de l'Énergie qui regarde de très près notre activité, qui autorise nos investissements, qui fixe les tarifs, qui nous demande de faire un certain nombre d'économies pour avoir des tarifs, on va dire, dits d'acheminement. Ces fameux tarifs qui permettent à des fournisseurs d'utiliser notre réseau de façon la plus transparente possible. Derrière, l'ouverture du marché, l'entreprise, je dirais, ne l'a pas voulue en tant que telle. On est sur des décisions politiques. Elle s'impose à GRTgaz comme à un certain nombre d'acteurs. Là, on n'a pas d'avis sur ce point-là en tant qu'entreprise. Nous, on essaye de faire notre activité au mieux, dans le cadre de règles qui sont fixées notamment par le législateur.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Je le conçois tout à fait. Mais, simplement, puisqu'on est dans un espace de débat public, c'est aussi normal que le citoyen s'exprime en tant que citoyen. Mais, je comprends tout à fait vos contraintes, évidemment.

Patrick PELLE, GRTgaz

Si vous voulez, Madame, je pourrais apporter un éclairage complémentaire. C'est que sur la base de ces infrastructures que l'on construit, comme vous avez pu le voir, qui ont une certaine capacité de transport, on bâtit aussi des outils qui sont des outils de gestion de marché de l'énergie et d'échange d'énergie justement. Alors, c'est par la concurrence que la bourse du gaz a pu se créer et elle s'est créée parce qu'il y avait, sur le réseau de transport de GRTgaz, des capacités d'échanges physiques, bien sûr, qui ne sont pas encore complètement suffisantes parce qu'elles ne permettent pas d'assurer complètement la sécurité de l'approvisionnement de la France en fonction des différents scénarios de crises qui peuvent se produire. Mais, il n'empêche que, par exemple, Arc de Dierrey permettra d'augmenter les capacités d'échange entre le Nord et l'Est, entre l'Ouest et l'Est.

Le fait de créer ces possibilités d'échange et de le structurer dans ce que l'on appelle une bourse du gaz, permet de donner déjà un premier indicateur important, c'est que le prix du gaz commence à être déconnecté du prix du pétrole. Quand on voit justement la différence qui existe entre l'évolution du prix du pétrole et le prix du gaz qui pourrait se produire, je crois que le consommateur a intérêt à ce que le prix du gaz soit dissocié du prix du pétrole. Parce que vous savez que ce qu'on appelle le *peak oil*, c'est-à-dire le moment où la demande de pétrole sera nettement supérieure aux capacités de production du pétrole, n'est pas si éloigné que ça. Alors que celui du gaz naturel, on ne le connaît pas encore. On parlait de 70 ans, c'est certainement beaucoup plus, en fait. Dans ces conditions-là, il est temps de déconnecter les deux prix, les deux marchés. Or, actuellement, ils sont bien connectés. Je dirais même que beaucoup de contrats sont indexés sur le prix du pétrole. Vous voyez, finalement, la concurrence comme disait Pierre-François Hugon, c'est un débat de citoyen sur lequel je n'ai pas de position à avoir. Concrètement, dans mon métier de GRTgaz, ce que je vois, c'est qu'on commence à déconnecter les deux prix. Là, je crois que c'est plutôt bénéfique pour le consommateur.

Nicolas LIONNET, CPDP

Est-ce que la citoyenne que vous êtes est satisfaite de toutes ces réponses ou qu'à moitié satisfaite ?

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Disons que j'écoute et j'ai l'habitude, puisque je suis dans des instances nationales, d'écouter les industriels et de comprendre leurs problèmes. Simplement, par rapport à l'avenir de nos sociétés, ils sont aussi finalement interrogatifs que moi.

Nicolas LIONNET, CPDP

Heureusement.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Oui. Tout à fait. Je le constate dans chaque réunion.

Nicolas LIONNET, CPDP

C'est très bien. Monsieur voudrait poser une question.

De la salle

Si ce n'est pas trop pour rallonger le débat, quelle est la position de la France dans le projet gazoduc sur la mer Baltique, enterré en Baltique ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

C'est difficile. Déjà, j'ai parfois du mal à parler au nom de GRTgaz. Parler au nom de la France, c'est quand même quelque chose de compliqué. Effectivement, je ne vais pas répondre directement à votre question. Il y a beaucoup de projets, aujourd'hui, de développement de gazoduc. Il y a notamment les projets Nord Stream 1, Nord Stream 2. C'est un de ces projets auxquels vous faites allusion. Il y en a un qui, effectivement, traverse toute la mer Baltique pour aller directement de Russie en Allemagne. Ce sont même deux canalisations en parallèle. Je pense qu'aujourd'hui, je parle sous réserve, la position de la France permet de voir des projets de gazoducs qui sécuriseraient le fait que le gaz russe puisse arriver, on va dire, dans l'Europe Occidentale. Ce sont des projets plutôt de nature aussi à sécuriser nos approvisionnements. Parce que les réserves de gaz en Russie sont importantes et qu'on voit bien que, pour tout un tas de raisons que je ne commenterai pas, le gazoduc actuel qui passe par d'anciens pays de l'ex URSS, pour prendre une appellation couramment utilisée, pose un certain nombre de problèmes. Effectivement, on voit un certain nombre de projets. Je pense que la France la voit d'un bon œil et je pense qu'un certain nombre d'industriels dont GDF Suez essayent d'être, on va dire, acteurs dans ce genre de projet puisqu'on sait qu'aujourd'hui, il faut être un peu acteur, en termes de projets, pour pouvoir avoir le droit, on va dire, de récupérer une partie du gaz qui transite par ces ouvrages.

Ce genre de projet contribue à la maille européenne, à avoir du gaz qui circule, j'allais dire, un petit peu dans tous les sens avec des systèmes moins contraints. Sur le papier, au moins, ça donne plus de garanties sur le fait qu'on continue d'avoir du gaz naturel à durée de vie du produit, mais au moins pour les 60 prochaines années, de façon un peu plus sécurisée. Parce qu'effectivement, la crise russe de l'hiver dernier est encore très présente dans les esprits. On s'en est plutôt bien sorti en France parce qu'on avait d'autres possibilités qu'on a utilisées au maximum. On a des capacités de stockage qui nous permettent d'avoir toujours du gaz naturel indépendamment de qui les gère un petit peu en réserve sur le territoire. Mais on sent bien qu'aujourd'hui, on est dans des sociétés où on a du mal à supporter de ne plus avoir de gaz parce qu'on aura un problème avec un fournisseur, comme on ne supporte plus de ne plus avoir d'électricité parce que la menace a été brandie suffisamment ces derniers jours. Aujourd'hui, on a des modes de vie où on a du mal à accepter ça. Tout ce qui permet de sécuriser les approvisionnements est plutôt bien vu des pays d'Europe dont la France.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur, vous êtes satisfait ?

De la salle

Oui.

Nicolas LIONNET, CPDP

Très bien.

De la salle

Est-ce que vous continuez toujours à stocker dans des failles naturelles de la terre, notamment sur Château-Thierry ?

Patrick PELLE, GRTgaz

D'abord, GRTgaz n'est responsable que du transport par gazoduc. Nous n'avons pas, dans notre domaine de responsabilités, les stockages. Néanmoins, c'est une technique qui est utilisée en France et dans le monde entier. Mais, la France est un pays qui présente des configurations souterraines intéressantes pour le faire. Ce ne sont pas dans des failles que le gaz naturel est stocké, mais plutôt dans des roches poreuses comme du gré, entouré en haut et en bas par des couches étanches, souvent de l'argile d'ailleurs ou de la Marne. Cet ensemble-là qui représente à peu près une dizaine de mètres d'épaisseur, pas plus, de roches poreuses, initialement contient de l'eau. En poussant avec du gaz naturel, on lui fait prendre la place des pores et ça peut constituer un stockage important. En France, il existe le plus gros stockage souterrain de gaz naturel en Europe avec, à peu près, 7 milliards de mètres cubes de réserve. Ça, c'est le plus gros. Mais, il y en a d'autres plus petits comme celui de Germigny dont on parlait tout à l'heure qui permettent de constituer des réserves et ces réserves ont un intérêt important pour la France, puisque ça permet justement de faire face soit à des interruptions aux frontières, soit de faire face tout simplement aux débits demandés pendant l'hiver. C'est-à-dire, on stocke le gaz pendant l'été et on le restitue pendant l'hiver. C'est vraiment une technique utilisée couramment en France. Voilà tout ce que je peux vous dire parce qu'en fait, on n'est pas exploitant des stockages.

De la salle

C'était une question que je posais pour le public.

Patrick PELLE, GRTgaz

Merci beaucoup.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez bien fait de la poser. De toute façon, elle montre bien qu'il y a plusieurs sociétés au sein de GDF Suez et que celle qui serait la plus en mesure de répondre n'est pas là.

Patrick PELLE, GRTgaz

Tout à fait.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Madame.

Christine GILLOIRE, élue de Guérard

Une question plus technique. Le diamètre prévu est-il habituel ou est-il novateur par rapport à ce qui existe déjà dans notre pays ? Ensuite, comment assurez-vous et assumez-vous la sécurité des installations ? Comment la gérez-vous ? Quelle relation avez-vous avec l'Etat, la DRIRE en particulier sur ces projets et sur ces installations-là ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais commencer à répondre et je passerai la parole à Patrick. On fera peut-être une réponse à trois d'ailleurs. Aujourd'hui, des diamètres d'1,20 mètre, en France, on en a peu posé. Les expériences significatives qu'on a et les réseaux qu'on a en exploitation, c'est plutôt 1,10 mètre. Ça ne change pas fondamentalement les choses. Après, on a toutes les gammes de diamètre, bien sûr. Mais, ce sont aussi les évolutions techniques, y compris sur les fabrications de tubes, sur les modes d'assemblage, etc., qui permettent ça. Aujourd'hui, dans les pays d'Europe qui nous avoisinent, c'est un diamètre qui se pose assez fréquemment. Je pense notamment en Italie, en Allemagne. On a même notamment en Allemagne, mais je pense aussi en Italie et aux Pays-Bas, des diamètres d'1,40 mètre. C'est une technique qui commence à être éprouvée. Ça veut dire qu'il y a les tubes, les accessoires, les entreprises de pose qui savent faire, etc. etc.

Par rapport à la sécurité, je laisserai Patrick Pelle répondre sur la sécurité des ouvrages en service. Mais, aujourd'hui, très clairement, pour construire un ouvrage comme ça, il y a un certain nombre, on va dire, d'étapes administratives. Il y a, notamment, un dossier de demande d'autorisation. Dans ce dossier, il y a, bien évidemment, un certain nombre d'éléments relatifs à la sécurité, notamment les études de sécurité, etc. La DRIRE alors qui, suivant les régions, a fusionné et est devenue DREAL, est notre interlocuteur, j'allais dire privilégié, sur tous ces aspects autorisation. La DRIRE et la DREAL au niveau régional. De toute façon, on est sur des dossiers ministériels qui repassent après par le Ministère avec, on va dire, l'équivalent des instances au niveau national tout au long du projet. De toute façon, si on n'a pas les autorisations, on ne peut pas engager les travaux. Pendant les travaux, il y a un certain nombre de choses qui se font sous leur contrôle, notamment dans la partie épreuve, test, avant la mise en service. Sur toute la durée de vie de l'ouvrage, les choses sont très cadrées en termes de sécurité et de formalités administratives. Effectivement, les gens de la DRIRE ou de la DREAL, maintenant, sont nos interlocuteurs privilégiés. Quand on est sur un projet

de cette importance qui est à cheval sur plusieurs départements et sur plusieurs régions, on a plusieurs DRIRE. On a une Préfecture centralisatrice et une DRIRE centralisatrice pour, justement, amener de l'uniformité et que nous, nous n'ayons qu'un seul contact au niveau de l'administration et d'être sûrs qu'il y a une cohérence dans le traitement de la demande, quelle que soit la zone géographique et la région sur laquelle on travaille. Par rapport aux ouvrages en exploitation, je passe la parole à Patrick sur la partie maintenance.

Patrick PELLE, GRTgaz

Un gazoduc, c'est une enveloppe d'acier qui permet de transiter de l'énergie et parfois beaucoup d'énergie. Il est évident que tant au niveau de la conception que de la construction, tout est mis en œuvre pour que cette enveloppe d'acier soit la plus fiable possible. En cours d'exploitation, évidemment, nous continuons à l'inspecter régulièrement pour vérifier qu'il n'y ait pas eu de problèmes. Le problème majeur qui puisse arriver, c'est que justement il ait été accroché par un engin de travaux publics ou agricoles. Dans ce cas-là, bien sûr, ce que l'on préconise, c'est qu'on soit averti si jamais il y a un problème. Bien sûr, il y a une procédure réglementaire qui dit que si on doit faire des travaux à proximité d'un gazoduc, on doit être prévenu. C'est la réglementation des demandes de renseignements et des DICT. Ce n'est pas le cas pour les travaux agricoles courants. Ça, je rassure les agriculteurs. Ils le savent bien. C'est ce problème-là qui pourrait arriver. Lorsqu'il peut y avoir un léger accrochage sur l'enveloppe du tube, ça ne se voit pas forcément. C'est pour ça que l'on a développé des moyens d'inspection qui sont des robots que l'on introduit à l'intérieur du gazoduc. Ils sont instrumentés et ils permettent de repérer toutes les anomalies du tube, notamment les pertes d'épaisseur de la paroi. Ça nous permet de vérifier que le gazoduc est en bon état.

La réglementation exige, parce que c'est un acte réglementé, que l'on fasse tous les dix ans pour s'assurer du bon état du gazoduc. Evidemment, comme je vous disais, le risque principal, c'est que ce gazoduc soit percé par un engin d'une certaine puissance dont la puissance dépend de l'épaisseur d'acier évidemment. C'est pour ça que Monsieur parlait d'un petit gazoduc à 150 millimètres, il est évident qu'avec 3 ou 4 millimètres d'épaisseur, il peut être plus facilement perforé que le 1 200 qui va être posé s'il est posé un jour avec une épaisseur minimale de 25 millimètres jusqu'à 30 millimètres d'épais. On atteint, là, des épaisseurs de blindage. A notre connaissance, on n'a pas de possibilité de le perforer, sauf avec des engins qui n'existent pas couramment sur le terrain. Ce gazoduc dépasse ce qu'on appelle l'épaisseur travaux tiers. C'est reconnu comme tel par la DRIRE justement et le Ministère de l'Industrie. Ce qui fait que les distances de sécurité de ce gazoduc-là sont ramenées à 5 mètres de part et d'autre du gazoduc. Il faut bien mettre une distance. Mais, en fait, il est reconnu comme n'ayant pas de possibilités de fuites pour cette raison-là. En termes de sécurité, cet ouvrage, effectivement, est très gros, transporte une très grande quantité d'énergie, mais il a, d'autre part, une épaisseur de protection telle qu'il est extrêmement sûr. J'espère avoir répondu à votre question.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Juste un petit point parce que Patrick Pelle s'est emballé sur l'épaisseur. Le tuyau est bien supérieur à l'épaisseur travaux tiers. Parce qu'après, dans le verbatim, ça va nous ressortir et on va dire : « Vous voyez, vous marchandez sur l'épaisseur du tuyau ». On est sur des tuyaux qui font entre 15 et 20 millimètres d'épaisseur. Ce qui est déjà très raisonnable. On est effectivement supérieur à ce qu'on appelle l'épaisseur travaux tiers qui est l'épaisseur qui a été calculée et qui a été admise.

Thierry GOBE, GRTgaz

Cette épaisseur travaux tiers, en fait, est une épaisseur qui a été déterminée d'une part, par le calcul aux éléments finis, mais également, par des essais. Ce sont des essais qui ont été élaborés par un certain nombre d'industriels qui utilisent des tubes, mais également par des fabricants de tubes et qui ont été validés par l'INERIS – spécialiste de la sécurité – et le Ministère de l'Environnement et de la Mer. Cette épaisseur travaux tiers est d'un peu plus de 10 millimètres. Là, on est nettement au-dessus.

De la salle

Mais, en principe, maintenant, vos canalisations ont un film protecteur au-dessus, alors qu'anciennement, il n'y avait rien du tout.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est exact. La réglementation a changé en 2006. Effectivement, nous ne mettions auparavant de grillages avertisseurs au-dessus des canalisations que lorsqu'on traversait des voiries. Par contre, ailleurs, on n'en mettait pas. Depuis la réglementation 2006, nous mettons ces grillages avertisseurs. Ce ne sont pas des films protecteurs. Ce sont juste des signaux qui permettent aux gens qui travailleraient d'identifier le fait qu'il y ait une canalisation en dessous. Effectivement, on est tenu de mettre ces films au-dessus des gazoducs.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur le Maire.

Pierre GOULLIEUX, Maire de Jouarre

Tout à l'heure, quand vous avez expliqué le passage des rivières, comme vous venez le dire, nous avons des tubes en acier (20 millimètres d'épaisseur). Ce sont des barres horizontales que vous soudez bout à bout. C'est un petit peu mon métier aussi. Expliquez-moi comment vous allez donner à ces barres la forme incurvée avec la fraise qui va passer sous la rivière ?

Thierry GOBE, GRTgaz

En fait, assez bizarrement, quand on prend un tube et qu'il y a plusieurs tubes soudés les uns derrière les autres, il y a une certaine flexibilité. Le rayon de courbure dans le cas du forage dirigé qui est pris tient compte de la flexion naturelle que peut supporter un tel tube. Ça fait effectivement un arc de cercle de diamètre important. Je vous l'accorde. Là, c'est dans le cadre des forages dirigés. C'est la flexion naturelle. Ça peut nous conduire à descendre assez bas et surtout à nous mettre assez loin de part et d'autre des berges. Tout à fait. Sinon, dans le cas des souilles où on essaye aussi de suivre, là, par contre, on utilise des cintreuses qui vont déformer le tube. Mais là, c'est autre chose.

Nicolas LIONNET, CPDP

Monsieur le Maire, c'est bon pour vous ?

Pierre GOULLIEUX, Maire de Jouarre

Je suis impatient de voir ça, le jour ou ça va se passer.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est impressionnant, mais je vous jure, c'est flexible. Ça descend. Ça a une certaine flexibilité. Evidemment, ça ne se plie pas comme ça. Mais, ça a une certaine élasticité. Ce ne sont pas des barres aussi rigides qu'on pourrait le croire. C'est vrai que quand ils font 12 mètres de long, on n'arrive pas à voir que ça bouge. Mais, quand on a quatre ou cinq tubes l'un derrière l'autre, effectivement, il y a une fluctuation.

Pierre GOULLIEUX, Maire de Jouarre

Et la distance ?

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est entre 12 et 18 mètres. Après, tout dépend. On commandera des tubes dont la longueur sera déterminée en fonction des voies d'accès. Parce que si on n'a que des grandes routes, on peut prendre des barres assez longues. C'est clair que s'il y a beaucoup de virages, il vaut mieux limiter la longueur de ces tubes.

De la salle

Ordinairement, ce sont des chantiers interdits au public.

Thierry GOBE, GRTgaz

Bien sûr. Tout à fait, comme tout chantier d'ailleurs. Le fait qu'il soit interdit au public ne l'interdit pas aux visites. Lorsque l'on réalise les travaux, on organise, mais c'est sous notre contrôle, effectivement, des visites pour des écoles, pour des demandeurs simplement. Il suffit qu'il y ait un nombre de personnes suffisant pour demander une visite et on peut organiser une visite du chantier. Il n'y a pas de problème. Quoi qu'il en soit, ce sont des chantiers qui se voient. Quand on est riverain, de chez soi, si le chantier se trouve à une centaine de mètres ou un peu plus, il n'y a pas de problème, ça se voit bien. Vous verrez toutes les étapes l'une derrière l'autre. Il n'y a pas besoin de venir au bord et regarder. Tant que vous êtes en dehors de la piste, il n'y a pas de problème de toute façon.

Nicolas LIONNET, CPDP

Y a-t-il d'autres questions pour compléter ce débat ? Ecoutez, on va laisser notre Président de séance conclure.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais conclure assez rapidement parce que j'ai l'impression que la réunion a été assez longue et assez riche. Par conséquent, je ne veux pas la prolonger inutilement. Moi, j'ai noté quand même un certain nombre de questions ainsi que les thèmes qui ont été abordés, qui sont assez importants par rapport à l'ensemble du débat : problèmes agricoles, établissement de drainages, indemnités, etc. Je ne vais pas tous les reprendre, bien sûr. Des problèmes d'environnement, notamment les problèmes de franchissement de rivières parce que je pense qu'ils ont été notamment évoqués à cette occasion-là. Les problèmes forestiers qui ont été largement évoqués par Monsieur et d'autres aussi puisqu'ils sont assez différents. On a noté les différentes réponses que GRTgaz a pu apporter. L'opportunité du projet qui a quand même été largement soulevée à l'occasion de nombreuses questions, mais notamment plusieurs questions qui ont été posées par la même personne sur l'avenir du gaz, sur la rentabilité du projet, etc., la place du marché dans le développement du gaz. Des problèmes techniques, y compris le problème du cintrage des tuyaux.

J'ajouterai que les tuyaux font, si mes souvenirs sont bons, de l'ordre de 500 kilos à 1 tonne par mètre selon leur épaisseur. Je pense que GRTgaz pourrait le dire à ma place. Le tuyau de 8 mètres, 10 mètres, 12 mètres de long peut faire jusqu'à 10 tonnes de poids. C'est assez important et pose des problèmes spécifiques de transport, mais également aussi de cintrage. Des problèmes de stockages souterrains de gaz, sécurité du projet, etc. J'ai noté également un problème que Monsieur le Maire de Jouarre a évoqué au départ, mais qui n'est quand même pas négligeable du tout, c'est le problème de l'Agenda 21. C'est-à-dire la relation qui peut exister entre un tuyau qui est, on vient de le dire, un objet technique, un objet qui a une certaine épaisseur, un certain poids, une certaine forme. Quelque chose de beaucoup plus large également, dans Agenda 21, 21 veut dire XXI^{ème} siècle. Qu'est-ce qu'on va devenir ? Comment l'organisation de la société va prendre en compte les aspects, notamment d'environnement, puisque l'Agenda 21 est quand même tourné autour de ce thème-là ?

On voit qu'à partir d'une question très tangible, très concrète, comme la construction éventuelle d'un tuyau, on peut poser toutes les questions d'origine du gaz, d'avenir du gaz, mais également de densité de CO2 dans l'atmosphère, d'Agenda 21. C'est-à-dire, comment prendre en compte cette construction dans la commune et plus largement dans le territoire qui est directement concerné ? Voilà les différentes questions, mais je ne fais là que résumer très rapidement tout ce qui a pu être dit au cours quasiment de ces 2 heures 30 de réunion. Je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette réunion parce que ça a enrichi, bien sûr, le débat, et j'espère qu'une partie des réponses ont pu être apportées. Je rappelle quand même qu'un certain nombre d'autres questions vont faire l'objet de réponses puisqu'elles ont été posées par écrit. Je parle des cahiers d'acteurs notamment. Je souhaite que GRTgaz le fasse rapidement maintenant puisque le débat se termine à la fin de cette semaine.

En disant qu'il se termine à la fin de cette semaine, ça veut dire qu'il y a encore deux réunions. Je les rappelle pour ceux qui n'étaient pas là au début ou qui ont peut-être oublié depuis qu'il y a une réunion jeudi prochain et une autre réunion, la réunion finale qui a lieu vendredi prochain

respectivement à Nogent-sur-Seine et à Crépy-en-Valois. Ce n'est pas tout à fait forcément à côté d'ici, mais toutes les questions sont les bienvenues. C'est le même tuyau. On ne va pas zigzaguer si le tuyau doit se faire. Là, il y a une cohérence globale à assurer. Le débat se termine. Mais, pour autant, l'ensemble de ce qu'on a pu se dire au cours des différentes réunions du débat public ne sera pas oublié puisque ça va être inscrit dans un rapport final que nous allons rédiger (CPDP) ainsi et surtout la réponse qui va être apportée par GRTgaz ici le 15 juin. La réponse sur : « Je fais », « Je ne fais pas », « Je fais de telle ou telle façon si je dois faire mon tuyau ». Voilà la suite qui va avoir lieu. Je vous précise qu'à la fin de cette réunion, vous pouvez boire. Nous avons quelques boissons qui sont tout à fait compatibles avec le ballon dans lequel ne manquera pas de vous faire souffler le gendarme qui était posté à la sortie de la porte. Evidemment, on l'a prévenu de la réunion. Merci beaucoup d'être venus. Bonne soirée !

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com